



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

### PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 21 JUILLET 1877.

#### ERRATA.

Page 2163, version française, Lebeau *vs.* Archambault, au milieu de la septième ligne, description, ajoutez les mots "de front" après "cinq pieds."

Même page, Société de Construction Maison-neuve *vs.* Savaria, version anglaise, au lieu de "with a bakery, &c.," lisez "with a house, bakery, &c." 5287

#### AVERTISSEMENT AUX CONSEILS MUNI- PAUX.

Il sera du devoir du Secrétaire-Trésorier de chaque municipalité de conserver en liasse les numéros de la *Gazette Officielle* qui lui seront adressés et d'en donner communication à demande aux électeurs municipaux de la localité.

Bureau du Secrétaire,  
Québec, 7 juillet 1877. 4991 3

#### Nominations.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. *Nomination d'Examineur.*

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 27 juin dernier (1877), et en vertu des pouvoirs que lui confère la 104<sup>e</sup> clause du chapitre 15 des Statuts Refondus du Bas-Canada, de nommer le Révérend M. Archibald Campbell Scarth, M. A., de Lennoxville, comté de Compton, comme membre du bureau d'examineur de Sherbrooke.

5281

### PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 21st JULY, 1877.

#### ERRATA.

Page 2163, french version of Lebeau *vs.* Archambault, middle of seventh line of description, insert the words "de front" after "cinq pieds."

Same page, Société de Construction Maison-neuve *vs.* Savaria, english version, instead of "with a bakery, &c.," read "with a house, bakery, &c." 5288

#### NOTICE TO MUNICIPAL COUNCILS.

The Secretary Treasurer of each municipality shall be bound to file and keep of record the numbers of the *Official Gazette* which may be addressed to him, and to allow communication thereof upon demand to the municipal electors of the locality.

Secretary's Office.  
Quebec, 7th July, 1877. 4992

#### Appointments.

##### DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION: *Appointment of Examiner.*

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased by order in council, dated the 27th of June last (1877), and in virtue of the powers conferred on him by the 104th clause of chap. 15 of the Consolidated Statutes of Lower Canada, to appoint the Reverend M. Archibald Campbell Scarth, M. A., of Lennoxville, county of Compton, as member of the examining board of Sherbrooke.

5281

## Proclamations.

CANADA,  
PROVINCE DE  
QUÉBEC.  
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIXIEME jour du mois de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT :

## PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le dixième jour du mois de juillet mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, VENDREDI, le TRENTE ET UNIEME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-SEPTIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,  
L. H. HUOT,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie.  
1035

## Avis du Gouvernement.

## PROVINCE DE QUEBEC.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.  
Québec, 19 juillet 1877.

Avis est par les présentes donné qu'une requête a été présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par François-Xavier Antoine Biron, écuyer, notaire, de Saint-Cuthbert, comté de Berthier, district de Richelieu, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoires de Jean Chenevert, écuyer, notaire, du même lieu, en vertu des dispositions du 39 Victoria, chap. 33.

5289

J. A. CHAPLEAU,  
Secrétaire.

## Proclamations.

CANADA,  
PROVINCE OF  
QUEBEC.  
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TENTH day of the month of JULY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING.

## A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the tenth day of the month of July, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on FRIDAY, the THIRTY FIRST day of the month of AUGUST next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this TWENTY SEVENTH day of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the forty first year of Our Reign.

By command,  
L. H. HUOT,  
Clerk of the Crown in Chancery.  
1036

## Government Notices.

## PROVINCE OF QUEBEC.

SECRETARY'S OFFICE,  
Québec, 19th July, 1877.

Notice is hereby given that there has been presented to His Excellency the Lieutenant Governor a petition from François Xavier Antoine Biron, esquire, notary, of Saint Cuthbert, county of Berthier, district of Richelieu, praying for permission to accept the transfer of the minutes, repertory and index of the late Jean Chenevert, in his lifetime, esquire, notary, of the same place, in accordance with the dispositions of the act 39th Victoria, chap. 33, s. 77.

5290

J. A. CHAPLEAU,  
Secretary.

PROVINCE DE QUÉBEC.  
CHAMBRE DU PARLEMENT.

*Bills Privés.*

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier du Con. Lég.  
G. M. MUIR,  
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

803

Demandes au Parlement.

La société Saint Jean-Baptiste de Buckingham fera application à la prochaine session du Parlement pour se faire incorporer.

Buckingham, 9 juillet 1877.

5055 2

Avis Divers.

Province de Québec, } Cour Supérieure.  
District de Montréal. } No. 189.  
Dame Lucie Moquin, de la paroisse de Saint Joseph de Chambly, dans le dit district de Montréal, épouse de Stanislas David, cultivateur, du même lieu, Demanderesse ;

vs.

Le dit Stanislas David, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été ce jour, instituée en cette cause.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,  
HUTCHINSON & WALKER,  
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 23 mai 1877.

4625 5

PROVINCE OF QUEBEC.  
PARLIAMENT HOUSE.

*Private Bills.*

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Clk. Leg. Council.  
G. M. MUIR,  
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877.

804

Applications to Parliament.

The Saint Jean Baptiste Society of Buckingham will apply for incorporation at the next session of Parliament.

Buckingham, 9th July, 1877.

5056

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } Superior Court.  
District of Montreal. } No. 189.  
Dame Lucie Moquin, of the parish of Saint Joseph of Chambly, in the district of Montreal, wife of Stanislas David, farmer, of the same place, Plaintiff;

vs.

The said Stanislas David, Defendant.  
An action for separation as to property has been this day, instituted in this cause.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,  
HUTCHINSON & WALKER,  
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 23rd May, 1877.

4626

## Avis de Faillite.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Walton Smith, du village de Quyon, dans le comté de Pontiac, district d'Ottawa, province de Québec, marchand de bois et commerçant, failli.

Samedi, le sixième jour d'octobre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WALTON SMITH,  
Par FLEMMING, CHURCH & KENNEDY,  
Ses procureurs *ad litem.*  
Aylmer, 14 juillet 1877. 5197

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

William Henderson, des cité et district de Montréal, marchand de bois, Demandeur; Flavie Carbonneau, de la cité de Montréal, veuve de Moise Pensonneault et en seconde noce veuve de Exumer Gagné, de la cité de Montréal, marchande publique, Défenderesse.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.  
Montréal; 14 juillet 1877. 5195

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Arthur Théodore Constantin, de Montréal, failli.

Le dit failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge de ses créanciers, et lundi, le troisième jour de septembre prochain, il en demandera la confirmation à la dite cour.

LONGPRÉ & DUGAS,  
Ses procureurs.  
Montréal, 14 juillet 1877. 5179

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Smith, meublier, de la ville de Farnham, district de Bedford, failli.

Les créanciers du dit failli sont par les présentes informés que le failli n'ayant point rempli les conditions de son acte de composition et de décharge, et n'ayant point payé le premier instalment à son échéance, tel que voulu au dit acte de composition, je, soussigné, ai pris de nouveau possession des biens de la dite faillite, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, à West Farnham, dit district, mercredi, le huitième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour aviser aux moyens de disposer de ces biens en bloc ou en détail, et pour décider toutes les questions qui peuvent être décidées en vertu de la loi de faillite, et pour régler les affaires de la dite faillite en général.

P. BERIAU,  
Syndic.  
West Farnham, 16 juillet 1877. 5187

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eugène Lemire, commerçant, de la ville de Nicolet, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. B. O. DUMONT,  
Syndic.  
Trois-Rivières, 18 juillet 1877. 5225

## Bankrupt Notices.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Ottawa. }

In the matter of Walton Smith, of the village of Quyon, in the county of Pontiac, district of Ottawa, province of Quebec, lumber merchant and trader, an Insolvent.

On Saturday, the sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WALTON SMITH,  
By FLEMMING, CHURCH & KENNEDY,  
His attorneys *ad litem.*  
Aylmer, 14th July, 1877. 5198

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

William Henderson, of the city and district of Montreal, lumber and timber merchant, Plaintiff; Flavie Carbonneau, of the city of Montreal, widow of Moise Pensonneault and secondly widow of Exumer Gagné, of the city of Montreal, marchande publique, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.  
Montreal, 14th July, 1877. 5196

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Arthur Théodore Constantin, of Montreal, an Insolvent.

Said insolvent has filed in the office of said court a deed of composition and discharge of his creditors, and on Monday, the third day of September next, he will apply for the confirmation thereof to said court.

LONGPRÉ & DUGAS,  
His attorneys.  
Montreal, 14th July, 1877. 5180

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Smith, cabinet-maker, of the town of Farnham, district of Bedford, an Insolvent.

Creditors are notified, that the insolvent having failed to comply with the terms of his deed of composition and discharge, and not having paid the first instalment due thereunder, I, the undersigned assignee in this matter, have resumed possession of this estate. Creditors are hereby notified to meet at my office, at West Farnham, said district, on Wednesday, the eighth day of August next, at ten o'clock a. m., to decide upon the sale *en bloc* or retail, of the stock, to settle questions under the insolvent acts, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. BERIAU,  
Assignee.  
West Farnham, 16th July, 1877. 5188

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDING ACTS.

In the matter of Eugène Lemire, trader, of the town of Nicolet, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of August next, after which dividend will be paid.

J. B. O. DUMONT,  
Assignee.  
Tl ree Rivers, 18th July, 1877. 5226

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Henry P. Sturges, de la cité de Montréal, marchand de soieries et commerçant, faillié.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le sixième jour d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires de la faillie, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,  
Syndic.  
5191

Montréal, 14 juillet 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Chabot, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, faillié.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 14 juillet 1877. 5213

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Maxime Décarv, de Notre-Dame de Toute Grâce, district de Montréal, commerçant, faillié.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 16 juillet 1877. 5215

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de la Banque des Cantons de l'Est, corps politique et incorporé, de la cité de Sherbrooke, vs. John Converse, Aaron Putney, Thos. C. Fletcher, Geo. C. Hanson, Samuel D. Morgan, James A. Bradeen, Jonathan Converse, James Converse, W. Rush Cleveland, John Bryan, Walter C. Webster, Samuel Goodhue, du canton de Barnston, et G. W. Ross, ci-devant du canton de Barnston, commerçants et associés, sous les nom et raison de Converse, Putney et Compagnie.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à l'Hotel-de-Ville, Barnston corner, lundi, le sixième jour d'août prochain, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, aussi pour recevoir des offres de composition des faillis et agir en conséquence, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,  
Syndic.  
5217

Stanstead, 18 juillet 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Jean, Trois-Pistoles, faillié.

Un second et dernier dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatorzième jour d'août 1877, après lequel jour le dividende sera payé.

D. LORTIE,  
Syndic.  
5231

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDINGS ACTS.

In the matter of Henry P. Sturges, of the city of Montreal, silk merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the sixth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of the affairs of the insolvent, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,  
Assignee.  
5192

Montreal, 14th July, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Chabot, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street.

Montreal, 14th July, 1877. 5214

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Maxime Decary, of Notre-Dame de Toute-Grâce, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street.

Montreal, 16th July, 1877. 5216

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of the Eastern Townships Bank, a body politic and corporate, of the city of Sherbrooke; vs. John Converse, Aaron Putney, Thos. C. Fletcher, Geo. C. Hanson, Samuel D. Morgan, James A. Bradeen, Jonathan Converse, James Converse, W. Rush Cleveland, John Bryan, Walter C. Webster, Samuel Goodhue, of the township of Barnston, and G. W. Ross, heretofore of the township of Barnston, traders and co-partners, under the name and style of Converse, Putney & Company.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the Town Hall, Barnston corner, on Monday, the sixth day of August next, at two o'clock p. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit, as well as to receive proposals of compromise from insolvents acting and upon the same, and for the ordering of the affairs of the estate in general.

ISRAEL WOOD,  
Assignee.  
5218

Stanstead, 18th July, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Jean, Trois-Pistoles, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared open to objection until the fourteenth day of August, 1877, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,  
Assignee.  
5232

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Montminy et Reneault, Sainte-Marie Beauce, faillis.

Une première feuille de dividendes a été préparée et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatorzième jour d'août 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,  
Syndic.

5229

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre McLean, de Saint-Alexis, Grande-Baie, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Chicoutimi, jeudi, le deuxième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état des affaires du failli, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. A. GAGNÉ,  
Syndic officiel.

Chicoutimi, 17 juillet 1877.

5223

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Michel Jeannotte dit Lachapelle; hôtelier, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, lundi, le sixième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURE,  
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint-Vincent,  
Montréal, 18 juillet 1877.

5257

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de David Murray, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Mercredi, le cinquième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

DAVID MURRAY,

Montréal, 18 juillet 1877.

5283

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Wm. G. Leroy et Wm. Gardner, de Bryson, faillis.

Les faillis ont déposé au greffe de cette cour un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et lundi, le huitième jour d'octobre prochain A. D. 1877, il s'adresseront à la dite cour pour faire ratifier leur décharge ainsi effectuée.

FLEMING, CHURCH & KENNEY,

Aylmer, 17 juillet 1877.

Procureurs *ad litem.*  
5243

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. M. Bourdon, du village de Dundee, commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques,  
Montréal, 18 juillet 1877.

5265

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Montminy and Reneault, Sainte Marie Beauce, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the fourteenth day of August 1877, after which dividends will be paid.

D. LORTIE,  
Assignee.

5230

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Peter McLean, of Saint Alexis, Grande Baie, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Chicoutimi, on Thursday, the second day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. A. GAGNÉ,  
Official assignee.

Chicoutimi, 17th July, 1877.

5224

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Michel Jeannotte dit Lachapelle, hotel keeper, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, on Monday, the sixth day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURE,  
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street,  
Montreal, 18th July, 1877.

5258

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of David Murray, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the fifth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

DAVID MURRAY,

Montreal, 18th July, 1877.

5284

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Ottawa. }

In the matter of Wm. G. Leroy and Wm. Gardner, of Bryson, Insolvents.

The insolvents have filed in the office of the court, a consent by their creditors to their discharge, and on Monday, the eighth day of October next A. D. 1877, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FLEMING, CHURCH & KENNEY,

Aylmer, 17th July, 1877.

Attorneys *ad litem.*  
5244

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. M. Bourdon, of the village of Dundee, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 and 68 Saint James street.  
Montreal, 18th July, 1877.

5266

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Hector Lamontagne, de la cité de Montréal, marchand, Demandeur ; vs. David Lefebvre, de la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, et maintenant de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, ayant un de ses principaux bureaux d'affaires en la dite cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le deuxième jour d'août A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques,  
Montréal, 13 juillet 1877. 5267

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Paschal Dagenais, de la cité et du district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Dupuy, Taylor & Duff, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, mardi, le trente et unième jour de juillet courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour la considération des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,  
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame,  
Montréal, 16 juillet 1877. 5241

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Wilfred A. Gagnon, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 21 juillet 1877. 5261

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de E. N. Gaudet, de Tingwick, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 & 68, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 21 juillet 1877. 5263

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire d'Eustache Lacoste dit Languedoc, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le sixième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,  
Syndic.

Montréal, 18 juillet 1877. 5251

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Hector Lamontagne, of the city of Montreal, merchant, Plaintiff ; vs. David Lefebvre, of the town of Iberville, in the district of Iberville, and presently of the city of Montreal, in the district of Montreal, having one of his principal places of business in the said city of Montreal, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the second day of August, A. D. 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,  
Official assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 & 68, Saint James street,  
Montreal, 13th July, 1877. 5268

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Paschal Dagenais, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in the city of Montreal, at Dupuy, Taylor & Duff's office, No. 353, Notre-Dame street, on Tuesday, the thirty first day of July instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for settling the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,  
Official assignee.

Dupuy, Taylor & Duff's office,  
No. 353, Notre-Dame street,  
Montreal, 16th July 1877. 5242

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Wilfred A. Gagnon, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

A first and final dividend has been declared open to objection until the seventh day of August A. D. 1877, after which dividends will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street.  
Montreal, 21st July, 1877. 5262

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of E. N. Gaudet, of Tingwick, an Insolvent.

A first and final dividend has been declared open to objection until the seventh day of August A. D. 1877, after which dividends will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,  
Nos. 64, 66 and 68, Saint James street.  
Montreal, 21st July, 1877. 5264

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet of real estate has been prepared in this matter subject to objection until Monday, the sixth day of August A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,  
Assignee.

Montreal, 18th July, 1877. 5252

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Freedom Farwell, du canton de Compton, charron, failli.

Un bref de saisie arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Sherbrooke, jeudi, le deuxième jour d'août 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic provisoire.  
Sherbrooke, 18 juillet 1877. 5255

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul Fournier, des cité et district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le sixième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 18 juillet 1877. 5247

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Elie Archambault, des cité et district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le sixième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,  
Syndic.  
Montréal, 18 juillet 1877. 5245

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David C. Grimes, d'Eardley, dans les comté et district d'Ottawa, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont requis de le faire devant moi dans le cours d'un mois.

JOHN TAYLOR,  
Syndic.  
Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame.  
Montréal, 18 juillet 1877. 5237

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Noah Sager, de Pigeon Hill, commerçant et hôtelier, failli.

J'ai été nommé syndic en cette affaire, les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

P. COWAN,  
Syndic.  
Bureau du Shérif,  
Sweetsburg, 17 juillet 1877. 5227

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Richardson, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.  
Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame,  
Montréal, 18 juillet 1877. 5235

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Freedom Farwell, of the township of Compton, wheelwright and carriage builder, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the City Building, city of Sherbrooke, on Thursday, the second day of August 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,  
Interim assignee.  
Sherbrooke, 18th July, 1877. 5256

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter subject to objection until Monday, the sixth day of August, A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
Montreal, 18th July, 1877. 5248

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Elie Archambault, of the city and district of Montreal, contractor and trader; an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter subject to objection until Monday, the sixth day of August A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,  
Assignee.  
Montreal, 18th July, 1877. 5246

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of David C. Grimes, of Eardley, in the county and district of Ottawa, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,  
Assignee.  
Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
353, Notre Dame street.  
Montreal, 18th July, 1877. 5238

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Noah Sager, of Pigeon Hill, trader and hotel keeper, an Insolvent.

I have been appointed assignee in this matter, and creditors who have not already done so will please file their claims within one month.

P. COWAN,  
Assignee.  
Sheriff's Office,  
Sweetsburg, 17th July, 1877. 5228

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Richardson, of the city and district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter, and the creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.  
Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
353, Notre-Dame street.  
Montreal, 18th July, 1877. 5236

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de F. X. Benard, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue à mon bureau, mardi, le trente-unième jour de juillet A. D. 1877, à quatre heures de l'après-midi, pour nommer un inspecteur, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
No. 353, rue Notre-Dame.  
Montréal, 18 juillet 1877. 5239

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire d'Alfred Trottier, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits de la vente d'une partie de la propriété immobilière du failli étant le lot officiel No. 187, du quartier Saint-Antoine, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour d'août, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,  
Syndic.

Montréal, 16 juillet 1877. 5249

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Dame Sophronia M. Clark, de la cité de Montréal, marchande publique, chapelière et marchande de pelletteries, faisant affaires en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Melver & Compagnie, faillie.

Je, soussigné, John Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FULTON,  
Syndic.

Bureau de Rhind & Fulton,  
26, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 18 juillet 1877. 5250

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Michael O'Heir, de Saint-Gabriel de Brandon, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,  
No. 353, rue Notre-Dame.  
Montréal, 18 juillet 1877. 5233

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Stephen H. C. Miner, tanneur et manufacturier, du village de Granby, failli.

Le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge comportant avoir été signée par la majorité requise de ses créanciers, et dont les termes sont les suivants, savoir: le paiement de trente-trois centins et un tiers dans la piastre, dont un quart comptant, la balance dans six, douze et dix-huit mois de la date de la confirmation du dit acte de composition avec intérêt de sept par cent par an, à être garantie par billets endossés par George A. Miner, de Boston, E.-U., commerçant, et sur les immeubles du dit failli, qui seront retenus par le syndic jusqu'au parfait paiement des dits billets de composition et les intérêts. Une assemblée des créanciers du dit failli est par le présent convoquée pour être tenue à mon bureau, au village de Waterloo, mardi, le septième jour du mois d'août prochain, à une heure de l'après-midi,

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.**

In the matter of F. X. Benard, of the city and district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at my office, on Tuesday, the thirty first day of July, A. D. 1877, at four o'clock in the afternoon, to appoint an inspector, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
No. 353, Notre Dame street.  
Montreal, 18th July, 1877. 5240

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Alfred Trottier, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of the sale of a part of the immovable property of the insolvent being lot official No. 187, of the Saint Antoine ward has been prepared open to objection until the sixth day of August, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,  
Assignee.

Montreal, 16th July, 1877. 5250

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

In the matter of Dame Sophronia M. Clark, of the city of Montreal, *marchande publique*, hatter and furrier, carrying on business at the said city of Montreal, under the name and style of Melver and Company, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,  
Assignee.

Office of Rhind & Fulton,  
26, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 18th July, 1877. 5260

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Michael O'Heir, of Saint Gabriel de Brandon, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter, and the creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
No. 353, Notre Dame street,  
Montreal, 18th July, 1877. 5234

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Stephen H. C. Miner, of the village of Granby, leather manufacturer, an Insolvent.

The insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by the required number of his creditors, the terms of which are the following, to wit: the payment of thirty three cents and one third of a cent in the dollar, one fourth of which said composition to be paid in cash, the balance in six, twelve and eighteen months from the date of the approval of the said deed of composition, with interest, at seven *per centum per annum*, to be secured by promissory notes, endorsed by George A. Miner, of Boston, U. S., trader, and upon the real estate of the said insolvent, which is to be retained by the assignee, until the full payment of the composition notes and interest. A meeting of the creditors of the said insolvent is hereby called to be held at my office, in the village of Waterloo,

pour prendre en considération le dit acte de composition et de décharge, et les créanciers qui ne l'ont pas déjà fait sont requis de produire leurs réclamations devant moi, le ou avant le jour ci-haut indiqué.

THOS. BRASSARD,  
Syndic.  
5285

Waterloo, 18 juillet 1877.

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Alex. Buntin & Cie., requérant bref de saisie-arrêt; contre la Compagnie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe, dans le district de Saint-Hyacinthe.

Sur ordonnance de l'Honorable L. V. Sicotte, juge de la cour supérieure, dans et pour le dit district, émanée le vingt-trois juin dernier, et à moi remise le six juillet courant, je convoque par le présent une assemblée des créanciers de la dite compagnie, pour être tenue en mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le premier jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour être alors fait ce que de droit par les créanciers concernant les affaires de la dite Compagnie d'Imprimerie.

M. E. BERNIER,  
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 7 juillet 1877. 5035 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Alfred Taylor, Demandeur; vs. Freedom Farwell, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic officiel.

Sherbrooke, 9 juillet 1877. 5041

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire de Côté, Gougeon & Cie., commerçants, de Montréal, faillis.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au trentième jour de juillet 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,  
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,  
Montréal, 6 juin 1877. 4989 3

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District of Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Basile Massé, failli, et Michel Esdras Bernier, syndic.

Le sixième jour d'août prochain, le failli sousigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte. Et le dit jour le dit syndic demandera également au dit juge sa décharge en vertu du dit acte.

BASILE MASSÉ,  
M. E. BERNIER,  
Par FONTAINE & MORISON,  
Leurs procureurs *ad litem.*

Saint-Hyacinthe, 22 juin 1877. 4813 4

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.**

Dans l'affaire d'Emil G. Mellor, de la cité et du district de Montréal, bijoutier et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été déclaré et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le trente et unième jour de juillet A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic.

Bureau: Dautre & Whitton,  
No. 59, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 5 juillet 1877. 4877 3

on Tuesday, the seventh day of August now next, at one of the clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge, and creditors who have not already done so are required to file their claims with the undersigned, on or before the said day.

THOS. BRASSARD,  
Assignee.  
5286

Waterloo, 18th July, 1877.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.**

Alex. Buntin & Co., petitioners for writ of attachment; against "La Compagnie d'Imprimerie de Saint-Hyacinthe," in the district of Saint-Hyacinthe.

By an order of the Honorable L. V. Sicotte, one the justices of the superior court, in and for said district, issued on the twenty third June last, and to me delivered on the sixth of July instant, I hereby call a meeting of the creditors of the aforesaid company to be held in my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the first day of August next, at ten o'clock a. m., to be then ordered as of right by the creditors relating to the affairs of the said "Compagnie d'Imprimerie."

M. E. BERNIER,  
Official assignee.

Saint-Hyacinthe, 7th July, 1877. 5036

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Alfred Taylor, Plaintiff; vs. Freedom Farwell, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,  
Official assignee.

Sherbrooke, 9th July, 1877. 5042

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS TIFRETO.**

In the matter of Côté, Gougeon & Co., traders, of Montreal, Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until the thirtieth day of July, 1877, after which dividends will be paid.

O. LECOURS,  
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,  
Montreal, 6th June, 1877. 4990

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

Canada, }  
Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Saint-Hyacinthe. }

In the matter of Basile Massé, an Insolvent, and Michel Esdras Bernier, assignee.

On the sixth day of August next, the undersigned insolvent will apply to a judge of the said court for discharge under the said act. The said assignee will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

BASILE MASSÉ,  
M. E. BERNIER,  
By FONTAINE & MORISON,  
Their attorneys *ad litem.*

Saint-Hyacinthe, 22nd June, 1877. 4814

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.**

In the matter of Emil G. Mellor, of the city and district of Montreal, jeweller and trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the thirty first day of July A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,  
Assignee.

Office: Dautre & Whitton,  
No. 59, Saint François-Xavier street,  
Montreal, 5th July, 1877. 4878 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John A. Rafter, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches, y faisant affaires sous les nom et raison de John A. Rafter & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que, mardi, le trente et unième jour de juillet A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour recevoir une offre de composition du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.  
5167 2

Montréal, 12 juillet 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }  
District de Bedford. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James Liberty Leach et Josiah Terrill, tous deux de Brigham, dans la partie est du township de Farnham, dans le district de Bedford, marchands et fabricants, faisant affaires ensemble en société comme tels à Brigham susdit, sous le nom et raison de Leach & Terrill; aussi individuellement qu'en leur qualité de membres de la dite société, faillis.

Le huitième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

JAMES LIBERTY LEACH,  
JOSIAH TERRILL,  
Par JAS. O'HALLORAN,  
Leur procureur *ad litem.*  
5169 2

Sweetsburg, 5 juillet, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame George Tremblay, de Pointe à Pic, faillie.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

RICHARD H. WURTELE,  
Syndic.  
5145 2

Québec, 10 juillet 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edward Burns, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

R. HENRY WURTELE,  
Syndic.  
5147 2

Québec, 9 juillet 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Ali, de la Baie du Febvre, failli.

Le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge exécuté par la majorité de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur des réclamations qui m'ont été produites, lequel acte comporte qu'il devra payer quinze centins dans la piastre, payable par billets promissaires, endossés, à trois, six et neuf mois, à compter du sixième jour de juillet courant. En conséquence le syndic soussigné convoque une assemblée de ses créanciers, qui aura lieu au bureau de O. Lecours, syndic officiel, No. 16, rue Saint-Vincent, à Montréal, vendredi, le vingt-septième jour de juillet courant, à trois heures p. m., pour considérer le dit acte de composition et décharge.

A. E. BRASSARD,  
Syndic.  
5079 2

Sorel, 11 juillet 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John A. Rafter, of the city of Montreal, dry goods merchant, there doing business under the name or firm of John A. Rafter & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that, on Tuesday, the thirty first day of July A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to receive an offer of composition from insolvent, and ordering of affairs of estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.  
4168

Montreal, 13th July, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Québec, }  
District of Bedford. } *Superior Court.*

In the matter of James Liberty Leach and Josiah Terrill, both of Brigham, in the east part of the township of Farnham, in the district of Bedford, traders and manufacturers, doing business together in co-partnership as such at Brigham aforesaid, under the name and style of Leach & Terrill, as well individually as in their quality of members of the said co-partnership, Insolvents.

On the eighth day of October next, the undersigned will make application to the said court for their discharge under said act.

JAMES LIBERTY LEACH,  
JOSIAH TERRILL,  
By JAS. O'HALLORAN,  
Their attorney *ad litem.*  
5170

Sweetsburg, 5th July, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Dame George Tremblay, Pointe à Pic, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

RICHARD H. WURTELE,  
Assignee.  
5146

Quebec, 10th July, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Edward Burns, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,  
Assignee.  
5148

Quebec, 9th July, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Ali, of La Baie du Febvre, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, which has been produced, said deed allow to pay fifteen cents in the dollar, by endorsed promissory notes, at three, six and nine months, to date from the sixth day of July instant. In consequence the undersigned assignee call a meeting of the creditors, which will take place at the office of O. Lecours, official assignee, No. 16, Saint Vincent street, in Montreal, on Friday, the twenty seventh day of July next, at three o'clock p. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge.

A. E. BRASSARD,  
Assignee.  
5080

Sorel, 11th July, 1877.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Arsenault, de Sorel, failli.

Les créanciers de la susdite faillite sont notifiés que le failli ayant manqué de remplir les conditions de son acte de composition et décharge et de payer les dits billets de composition lorsqu'ils sont devenus dus, je, soussigné, ai repris possession de l'actif de la dite faillite, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, samedi, le vingt-huitième jour de juillet A. D. 1877, à onze heures a. m., pour considérer la question de vendre la succession en un lot (en bloc) ou en détail et décider toutes questions qui peuvent être décidées sous l'acte de faillite, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, rue Saint Jacques,  
Montréal, 9 juillet 1877.

5129 2

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

## ACTES DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,  
Province de Québec,  
District de Saint-François. }  
Dans l'affaire de George R. Martin, de la cité de Sherbrooke, hôtelier, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en l'Hôtel de Ville, en la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Toute cette étendue de terre sis et situé en la cité de Sherbrooke, connu et désigné comme le lot numéro dix-sept, dans le bloc sept, de la division de Sherbrooke Sud—avec les bâtisses et les améliorations faites.

Pour être vendue au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la chambre réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.

JOHN J. GRIFFITH,  
Commissaire-priseur,  
Sherbrooke, 18 juillet 1877. 5253  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
Dans l'affaire de Jean Bte. Martineau, fils, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Narcisse Arsenault, of Sorel, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent estate are notified that the insolvent having failed to carry out the terms of his deed of composition and discharge and to pay the said composition notes as they come due, I, the undersigned, have re-entered and taken possession of the assets of the said estate, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, on Saturday, the twenty eighth day of July, A. D. 1877, at eleven o'clock A. M., to consider the question of disposing of the estate in one lot (en bloc) or in detail and decide all questions that may be decided under the insolvent act, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street,  
Montreal, 9th July, 1877.

5130

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada,  
Province of Quebec,  
District of Saint Francis. }  
In the matter of George R. Martin, of the city of Sherbrooke, hotel keeper, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the said estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, City Building, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

All that certain parcel or tract of land situate and being in the city of Sherbrooke, known and distinguished as lot number seventeen, in block seven, of the townplot of South Sherbrooke—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.

JOHN J. GRIFFITH,  
Auctioneer.  
Sherbrooke, 18th July, 1877. 5254  
(First published, 21st July, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.  
In the matter of Jean Bte. Martineau, junior, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower

procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, rue George, en la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

Un emplacement situé dans la dite paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, sur l'Isle du Domaine, de trois quarts d'arpent de front sur environ deux arpents et demi de profondeur; tenant par-devant à la rivière Yamaska, par derrière et du côté sud à Antoine Labbé, et de l'autre côté à Jean-Bte. Martineau, père—avec une maison et une écurie dessus construites.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, No. 13, rue George, en la ville de Sorel, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. GERMAIN,  
Syndic.  
5183

Sorel, 9 juillet 1877.

[Première publication, 21 juillet 1877.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Maclure, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pastenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, rue George, en la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le village Saint-Michel, dans la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, à l'est du chemin de Roi, dans la partie ouest du dit village, de quarante pieds plus ou moins de front à la devanture, et de trente pieds de front à la profondeur qui s'étend depuis le dit chemin jusqu'au bas de la côte, vis-à-vis le cordon des autres emplacements voisins; tenant par devant au dit chemin, par derrière et au sud aux dits vendeurs, et de l'autre côté à Gabriel Sénécal—avec une maison en briques et autres dépendances y érigées.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, rue George, en la ville de Sorel, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. GERMAIN,  
Syndic.  
5181

Sorel, 10 juillet 1877.

[Première publication, 21 juillet 1877.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, de la ville de Lévis, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessus mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, George street, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situated in the parish of Saint Michel d'Yamaska, in Domaine Island, of three quarters of an arpent in front by about two arpents and a half in depth; bounded in front to Yamaska river, in rear and on the south side to Antoine Labbe, and on the other side to Jean Bte. Martineau, the father—with a house and a stable thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 13, George street, in the town of Sorel, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. GERMAIN,  
Assignee.  
5184

Sorel, 9th July, 1877.

[First published, 21st July, 1877.]

#### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Maclure, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger or other oppositions* to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, George street, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situated in the village Saint Michel, in the parish of Saint Michel of Yamaska, on the east side of Queen's highway, in the west part of said village, of forty feet more or less in front on the front side, and thirty feet in front at the depth spreading from the said highway to the bottom of the isle opposite the line of the other neighbouring lots; bounded in front to the said highway, in rear and to the south to widow Gédéon Dugrè, and on the other side to Gabriel Sénécal—with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned assignee, George street, in the town of Sorel, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. GERMAIN,  
Assignee.  
5182

Sorel, 10th July, 1877.

[First published, 21st July, 1877.]

#### INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Pierre Turgeon, of the town of Lévis, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, or other oppositions* to the sale are required to be filed

autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Lévis, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé sur la rue Saint-George, dans la ville de Lévis, contenant cinquante pieds de front sur cent cinq de profondeur, le tout plus ou moins; borné par devant au nord à la susdite rue, au sud et à l'ouest à Marc Couture, et à l'est à C. W. Carrier—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le susdit emplacement est vendu à la charge de payer une rente annuelle de vingt piastres à Augustin Carrier.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de Lévis, dans la ville de Lévis, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic.  
5201

Québec, 17 juillet 1877.

[Première publication, 21 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES  
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Smith, meublier, de la ville de Farnham, district de Bedford, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un morceau de terre situé en la ville de Farnham, district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du township de Farnham, de la contenance de cent pieds de largeur sur le chemin de la Reine, par quatre-vingt pieds de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine susdit ou la rue Saint-Joseph, (ci-devant James street), en arrière et d'un côté par les représentants Allsopp, et de l'autre côté par une rue—avec une boutique à deux étages, circonstances et dépendances, et un engin et ses accessoires dessus érigés.

La propriété ci-dessus mentionnée est vendue à la charge de payer une rente annuelle et constituée de trente-six piastres par année, payable au premier jour de mai chaque année, affectée au capital de six cents piastres, à toujours rachetable en un seul ou plusieurs paiements de pas moins de cinquante piastres, et en payant les arrérages alors dûs.

2. Un morceau de terre situé en la dite ville de Farnham, formant partie du lot numéro quarante-quatre, dans le cinquième rang du township de Farnham, de la contenance de trente-deux pieds de largeur sur la rue, et soixante et huit pieds et demie de largeur, en arrière sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par William Donahue, d'un côté par Jean Bte. Archambault, et de l'autre côté par une rue—avec une maison à deux étages dessus érigée.

Pour être vendus sur les lieux, en la dite ville

with the undersigned, at his office, in the town of Lévis, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

An emplacement situated on Saint George street, in the town of Lévis, containing fifty feet in front by one hundred and five feet in length, the whole more or less; bounded to the north in front to the said street, to the south and to the west to Marc Couture, and to the east to C. W. Carrier—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot is sold to the charge of paying an annual rent of twenty dollars to Augustin Carrier.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de Lévis, in the town of Lévis, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

ALFRED LEMIEUX,

Assignee.  
5202

Quebec, 17th July, 1877.

[First published, 21st July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Smith, cabinet-maker, of the town of Farnham, district of Bedford, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the Insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A piece of land situate in the town of Farnham, district of Bedford, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, measuring one hundred feet in width on the Queen's highway by eighty feet in depth; bounded in front by the Queen's highway aforesaid or Saint Joseph street (formerly James street), in rear and on one side by the representatives Allsopp, and on the other side by a street—with a two storey shop, circumstances and dependencies, and an engine with its accessories thereon erected.

The above property will be sold subject to the payment of an annual rent of thirty six dollars, payable every year, on the first day of May, upon the capital of six hundred dollars, redeemable in one or more payments of not less than fifty dollars each, together with payment of the arrears then due.

2. A piece of land situate in the said town of Farnham, forming part of lot number forty four, in the fifth range of the township of Farnham, measuring thirty two feet in width upon the street and sixty eight and a half feet in width in rear, by one hundred feet in depth, english measure; bounded in front by the Queen's highway, in rear by William Donahue, on one side by Jean Baptiste Archambault, and on the other side by a street—with a two storey house thereon erected.

To be sold on the premises, in the said town

de Farnham, dit district de Bedford, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

P. BERIAU,  
Syndic.  
5185

West Farnham, 11 juillet 1877.  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George R. Locker, des cité et district de Montréal, failli.

UN VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, connu et désigné comme lot No. 87-49 (numéro quatre-vingt-sept-quarante-neuf), sur le plan officiel et au livre de renvoi d'icelui pour la subdivision du lot de terre primitivement connu comme lot No. 87 (numéro quatre-vingt-sept), sur le plan officiel et au livre de renvoi du cadastre pour le quartier Saint-Antoine—avec une maison en briques à deux étages, avec mansarde et autres bâtisses sus érigées; borné en front du côté sud-est par la rue Coursol, en arrière du côté nord-ouest par une ruelle ou passage ayant une largeur de vingt pieds, mesure anglaise, devant servir en commun par l'acquéreur, ses représentants et les autres propriétaires de lots de terre adjoignant le dit lot auquel Michel Charles Joseph Coursol, écuyer, a déjà accordé ou peut plus tard accorder tel droit de passage en commun, pour communiquer avec la rue Dominion ou la rue Fulford; borné du côté nord-est par Charles Wester, et du côté sud-ouest par le dit Coursol ou ses représentants.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, SAMEDI, le HUITIÈME jour de SEPTEMBRE A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.  
4909 3

Montréal, 5 juillet 1877.  
[Première publication, 7 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire d'Edouard E. Beaudry, bijoutier, des cité et district de Montréal, failli.

UN VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné

Farnham, district of Bedford aforesaid, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

P. BERIAU,  
Assignee.  
5186

West Farnham, 11th July, 1877.  
[First published, 21st July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of George R. Locker, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables property hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate and lying in the Saint Antoine ward, in the city of Montreal, marked and designated as lot No. 87-49 (number eighty seven-forty nine), on the official plan and in the book of reference thereto for the subdivision of the lot of land originally known as lot No. 87 (number eighty seven), on the official plan and book of reference thereto of the cadastre of the said Saint Antoine ward—with a two storey brick house with an attic and other buildings thereon erected; bounded in front towards the south east by Coursol street, in rear towards the north west by a lane or passage twenty feet wide, english measure, to be used in common by the said purchaser and assigns and by the other parties proprietors of lots of land adjoining the same to whom Michel Charles Joseph Coursol, esquire, has already granted or may hereafter grant such right of passage in common therein, to communicate with either Dominion or Fulford streets; bounded on the north east side by Charles Wester, and on the south west side by the said Coursol or his representatives.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on SATURDAY, the EIGHTH day of SEPTEMBER, A. D. 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,  
Official assignee.  
4910

Montreal, 5th July, 1877.  
[First published, 7th July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard E. Beaudry, of the city and district of Montreal, jeweller, an Insolvent.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and designated in the

aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier sous le numéro douze cent cinquante-quatre (1254), contenant quarante pieds de front par cent pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné en front par la rue Paris.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, SAMEDI, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.

Montréal, 5 juillet 1877. 4911 3  
[Première publication, 7 juillet 1877.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET  
LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh McGill, de la cité de Montréal, y faisant affaires comme fabricant de savon et de chandelle, sous les nom et raison de Hugh McGill et Compagnie, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, Merchant's Exchange Building, No. 11, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les onze quatorzième (11/14) indivis d'une terre située dans la paroisse de Saint-Rémi, seigneurie de Lasalle, et traversé par le chemin public, la dite terre mesurant deux (2) arpents de largeur sur trente (30) arpents de profondeur; bornée à l'extrémité sud-est par la rivière Saint-Pierre, et à l'extrémité nord-ouest par Charles Marotte et partie par Charles Laporte, sur le côté sud-ouest partie par William Blair et partie par Onézime Gauthier dit St. Germain, et du côté nord-est par la propriété ci-après décrite—avec les onze quatorzième (11/14) indivis dans les bâtisses et toutes dépendances.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans la dite paroisse de Saint-Rémi, seigneurie de Lasalle, divisée par le chemin public, mesurant deux (2) arpents de largeur sur trente (30) de profondeur; bornée au sud-est par la dite rivière Saint-Pierre, au nord-ouest partie par Charles Marotte et partie par Téléphore Aurelle et au sud-ouest par la terre ci-dessus décrite, au nord-est par Narcisse Picotte—sans bâtisses dessus crigées.

3. La jouissance et usufruit la vie durant de Dame Sarah Proctor, veuve de feu Phillips Sawyer, de trois quatorzièmes (3/14) indivis dans la terre en premier lieu ci-dessus décrite.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Rémi, MERCREDI, le HUITIEME jour d'AOUT prochain A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,  
Syndic.

Montréal, 4 juillet 1877. 4963 3  
[Première publication, 7 juillet 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Brassard, commerçant de bois, du township de Durham, dans le district d'Arthabaska, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes

official plan and book of reference of said ward, by the number (1254) twelve hundred and fifty four, containing forty feet front by one hundred feet in depth, english measure, but more or less, without warranty of precise measurements; bounded in front by Paris street.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on SATURDAY, the EIGHTH day of SEPTEMBER A. D., 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,  
Official assignee.

Montreal, 5th July, 1877. 4912  
[First published, 7th July, 1877.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND  
THEIR AMENDMENTS.

In the matter of Hugh McGill, of the city of Montreal, trading there as soap and candle manufacturer, under the name and style of Hugh McGill and Company, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Merchants Exchange Building, No. 11, Saint Sacrament street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The undivided eleven fourteenths (11/14) of land situate in the parish of Saint Remi, and seignory of Lasalle, and cut by the highway, the said land measuring two (2) arpents in width by thirty (30) arpents in depth; bounded on the south east end by the river Saint Pierre, and on the north west end by Charles Marotte and partly by Charles Laporte, on the south west side partly by William Blair and partly by Onézime Gauthier dit St. Germain, and on the north east side by the property hereinafter described—with the undivided eleven fourteenths (11/14) in the buildings and all the appurtenances thereonto belonging.

2. The undivided half of a lot of land situate in the parish of Saint Rémi aforesaid and seignory of Lasalle, divided by the highway, measuring two (2) arpents in width by thirty (30) in depth; bounded on the south east by the said river Saint Pierre, on the north west partly by Charles Marotte and partly by Téléphore Aurelle, and on the south west by the land above described, on the north east by Narcisse Picotte—without any buildings thereon.

3. The enjoyment and usufruct during the lifetime of Dame Sarah Proctor, widow of the late Phillip Sawyer, of the undivided three fourteenths (3/14), in the land firstly above described.

To be sold at the door of the parish church of the parish of Saint Rémi, on WEDNESDAY, the EIGHTH day of AUGUST next, A. D. 1877, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,  
Assignee.

Montreal 4th July, 1877. 4964  
[First published, 7th July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Octave Brassard, lumber merchant, of township Durham, in the district of Arthabaska, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre de forme irrégulière, situé dans le dit township de Durham, faisant partie des lots numéros vingt-deux et vingt-trois du dixième rang du dit township de Durham, contenant cinq arpents en superficie, dont un arpent à prendre sur le lot numéro vingt-trois au nord de la chaussée des moulins érigés sur le dit terrain, et quatre arpents en superficie, au sud des dits moulins tel qu'actuellement possédé, y compris un droit de passage des moulins au chemin public—avec un moulin à scie, un moulin à farine, maison et autres dépendances sus-érigés.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Fulgence de Durham, le TRENTEIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. E. BRASSARD,  
Syndic.  
4867 2

Sorel, 27 juin 1877.

[ Première publication, 30 juin 1877 ].

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, contracteur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, formant partie du lot numéro (653) six cent cinquante-trois, du plan officiel et du livre de renvoi, et distant de quarante-deux pieds et huit pouces de la ligne nord-ouest du dit lot, contenant vingt et un pieds et quatre pouces de largeur sur soixante et six pieds de profondeur; borné en front par la rue Sainte-Elizabeth, en arrière par une ruelle, du côté du sud-est par un passage commun, large de huit pieds, et du côté nord-ouest par une autre partie du dit lot appartenant au dit Joseph Brunet—avec une maison en brique et en marbre à trois étages et demi, sur fondations en pierre, et avenant à une hauteur de quatorze pieds, à partir du sol au-dessus du dit passage, dont le mur de pignon nord-ouest est mitoyen, à partir de cette hauteur de quatorze pieds.

2. Un autre lot de terre situé dans le dit quartier, formant partie du lot numéro six cent cinquante-trois, du dit plan officiel distant de vingt et un pieds quatre pouces de la ligne nord-ouest du dit lot, contenant vingt et un pieds quatre pouces de front sur soixante et six pieds de profondeur; borné en front par la rue Sainte-Elizabeth, en arrière par une ruelle, et des deux côtés par d'autres

having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land of irregular outline, situate in the said township of Durham, forming part of lots numbers twenty two and twenty three of the tenth range of the said township of Durham, containing five arpents in superficial extent, one arpent of which is to be taken of lot number twenty three north of the said land belonging to the mills erected on the said land, and four superficial arpents south of the said mills, such as actually possessed, including a right of passage from the mills to the main road—with a saw mill, a flour mill, house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Fulgence de Duchon, on the THIRTIETH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. E. BRASSARD,  
Assignee.  
4865

Sorel, 27th June, 1877.

[ First published, 30th June, 1877. ]

#### INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Brunet, contractor and trader, of the city of Montreal, an insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land in Saint Louis ward, of the city of Montreal, forming part of lot number six hundred and fifty three (653), on the official plan and in the book of reference, distant forty two feet eighth inches from the north western alignment of the said lot, measuring twenty one feet four inches in width by sixty six feet in depth; bounded in front by Saint Elizabeth street, in rear by a lane, on the south east side by a common passage, eight feet wide, and on the north west side by another part of the said lot belonging to the said Joseph Brunet—with a brick and marble house, three and a half storeys high, with a stone foundation and advanced to a height of fourteen feet starting from the surface above the said passage, of which the north west gable wall is common, starting from the said height of fourteen feet.

2. Another lot of land situate in the said ward, forming part of lot number six hundred and fifty three, on the said official plan, distant twenty one feet four inches from the north western alignment of the said lot, containing twenty one feet four inches in front by sixty six feet in depth; bounded in front by Sainte Elizabeth street, in rear by a lane, on both sides by other parts of the said lot

parties du dit lot appartenant au dit Joseph Brunet—avec une maison en briques et en marbre à trois étages et demi sur fondations en pierre.

3. Un autre lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, formant partie de la partie nord-ouest du lot numéro six cent cinquante-trois, du dit plan officiel, contenant vingt-un pieds et quatre pouces de largeur sur soixante et six pieds de profondeur; borné en front par la rue Sainte-Elizabeth, en arrière par une ruelle, du côté sud-est par une autre partie du dit lot appartenant au dit Joseph Brunet, du côté nord par le lot numéro six cent cinquante-deux, appartenant à la succession J. B. Bruyère—avec une maison en marbre et en briques à trois étages et demi sur fondations en pierre, mesure anglaise.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, LUNDI, le DIXIEME jour de SEPTEMBRE A. D., 1877, à ONZE heures de l'avant midi.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 4 juillet 1877.  
4887 3  
(Première publication, 7 juillet 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Sévère Lamer et Emery Lamer, tous deux de la paroisse de Sainte-Marthe, district de Montréal, commerçants, personnellement et comme ayant fait affaires ensemble en société sous le nom et raison de "Lamer & Frère," et aussi sous les nom et raison de "Lamer & Cie.," faillis.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Marthe, en la concession de Saint-Guillaume, dans le comté de Vaudreuil, distrait du lot de terre numéro vingt-six (No. 26), côté nord, contenant cinq perches de terre de front sur cinq perches et demie de profondeur, mesure française; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière et d'un côté par le résidu du dit lot numéro vingt-six, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Edouard Bourque—avec une maison, un magasin, une grange, une remise et autres dépendances.

2. Un emplacement situé au côté sud de la côte Saint-Guillaume, dite paroisse de Sainte-Marthe, faisant partie de la terre numéro vingt-six (No. 26), de la contenance de trois perches de front sur six perches de profondeur; tenant devant au chemin de la Reine, derrière et d'un côté à Jean-Baptiste Mongenais, et de l'autre côté à George Dugas—avec les bâties sus-érigées.

3. Un lot de terre en bois debout étant la moitié nord-ouest du lot numéro vingt-sept (No. 27), dans la concession Saint-Georges, de la paroisse de Rigaud, dans le dit comté de Vaudreuil, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt arpents ou environ de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin de front de la dite concession, en arrière à Bénoni Lamer, du côté nord-ouest à un nommé Lauzon, et du côté sud-est à l'autre moitié du dit lot numéro vingt-sept (No

belonging to the said Joseph Brunet—with a brick and marble house three and a half storeys high and a stone foundation.

3. Another lot of land situate in Saint Louis ward, forming part of the north west part of lot number six hundred and fifty three, on the said official plan, measuring twenty one feet four inches in width by sixty six feet in depth; bounded in front by Elizabeth street, in rear by a lane, on the south east side by another part of said lot belonging to the said Joseph Brunet, on the north side by lot number six hundred and fifty two, belonging to the estate of J. B. Bruyère—with a marble and brick house three and a half storeys high, on stone foundation and being english measure.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TENTH day of SEPTEMBER, A. D. 1877, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 4th July, 1877.  
4888  
[First published, 7th July, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Severe Lamer and Emery Lamer, both of the parish of Sainte-Marthe, district of Montreal, traders, personally and as having carried on business in partnership together under the name style and firm of "Lamer & Frère," and also under the style and firm of Lamer & Co., Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, or afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot situate and being in the parish of Sainte-Marthe, in the Saint Guillaume concession, in the county of Vaudreuil, detached from lot number twenty-six (26), north side, measuring five perches in front by five perches and a half in depth, french measure; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by the residue of said lot number twenty six, and on the other side by the property belonging to the heirs of Edouard Bourque—with a house, store, barn, shed and other dependencies.

2. A lot situate on the south side of the Cote Saint Guillaume, parish of Sainte-Marthe aforesaid, forming part of lot number twenty sixth (26), measuring three perches in front by six perches in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear and one side by Jean-Baptiste Mongenais, and on the other side by George Dugas—with the buildings thereon erected.

3. A woodland being the north west part of lot number twenty seven (27), in the Saint George concession, of the parish of Rigaud, in the said county of Vaudreuil, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents or thereabouts in depth, more or less; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by Benoni Lamer, on the north west side by one Lauzon, and on the south east side by the other half of the said lot number twenty seven (No. 27), sold by the said

27), vendue par le dit Sévère Lamer à Sieur Louis Chartrand—sans bâtiasses.

Pour être vendus au dit lieu de Sainte-Marthe, au magasin ci-devant occupés par les faillits, JEUDI, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain (1877), à MIDI, par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,  
No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal. 4873 2  
[Première publication, 30 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Martineau, père, et Joseph Martineau, tous deux navigateurs, de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, dans le district de Richelieu, faillits.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, sur l'île du Domaine, enclavé dans la terre de Narcisse Fourquin ou ses représentants, de la contenance de trois quarts d'arpent ou environ de front, sur trois arpents et demi, plus ou moins, de profondeur; tenant par devant à la Rivière Yamaska, par derrière et du côté d'en bas au dit Narcisse Fourquin ou ses représentants, et du côté d'en haut à Jean-Baptiste Martineau, fils—avec une maison, une étable et autres dépendances y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. E. BRASSARD,  
Syndic.

Sorel, 27 juin 1877. 4865 2  
[Première publication, 30 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles E. Pariseau, ci-devant de la cité de Montréal, commerçant, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé dans le village de Coaticook, étant partie du lot numéro vingt-huit (28), dans le deuxième rang du canton de Barnston, et maintenant connu comme la moitié nord du lot numéro vingt-cinq (25), du dit canton, le

Sévère Lamer to Mr. Louis Chartrand—no buildings.

To be sold at the said place of Sainte Marthe, in the shop formerly occupied by the insolvents, on THURSDAY, the THIRTIETH day of AUGUST next (1877), at NOON, by public auction, to the last and highest bidder.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street, Montreal. 4874  
[First published, 30th June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Jean Baptiste Martineau, senior, and Joseph Martineau, both boatmen, of the parish of Saint Michel d'Yamaska, in the district of Richelieu, Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot situate in the parish of Saint Michel d'Yamaska, on *l'île du Domaine*, enclosed within the property of Narcisse Fourquin or his representatives, containing three quarters of an arpent or thereabouts in front by three arpents and a half, more or less, in depth; bounded in front by the Yamaska river, in rear and on one side (*en bas*) by the said Narcisse Fourquin or representatives, and on the other side (*en haut*) by Jean Baptiste Martineau, junior—with a house, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Michel d'Yamaska, on the THIRD day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. E. BRASSARD,  
Assignee.

Sorel, 27th June, 1877. 4866  
[First published, 30th June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles E. Pariseau, heretofore of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain piece or parcel of land situate in the village of Coaticook, being a part of lot number twenty eight (28), in the second range of the township of Barnston, and now known as the north half of lot number twenty five (25), of said town-

dit morceau de terre composé des numéros trente-sept (37), trente-huit (38), trente-neuf (39) et quarante (40), sur un certain plan de la propriété de la Coaticook Lumber Company, fait par André William Lippé, arpenteur provincial, en date du quatorzième jour de septembre, mil huit cent soixante et quatorze, sur lequel est érigé un moulin à scie avec bouilloire, scies, machines et accessoires; la dite propriété ayant été acquise par le dit failli de la dite Coaticook Lumber Company, par acte passé devant Mtre. L. A. Desrosiers, notaire, le quatorzième jour de juillet A. D. 1875, et ayant été acquise par la dite compagnie de Richard Baldwin, par acte de vente enregistré à Coaticook, le vingt-huitième jour de septembre mil huit cent soixante et onze, Reg. B. vol. 1, fol. 202.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Edmond, dans le village de Coaticook, SAMEDI, le HUITIEME jour de SEPTEMBRE A. D. 1877, à MIDI.

A. B. STEWART,  
Syndic.

— Montréal, 5 juillet 1877. 5007 3  
[Première publication, 7 juillet 1877.]

### Licitations.

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*  
LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, rendu le vingtième jour de juin mil huit cent soixante et dix-sept, dans une cause dans laquelle Dame Marie Christine Tessier dit Lavigne, de la cité de Montréal, veuve de feu Jean Bte. Contremine dit Jolicœur, en son vivant, hotelier, du même lieu, est Demanderesse, et Jean Bte. Contremine dit Jolicœur, Christine Contremine dit Jolicœur, épouse de Vital Provost, et ce dernier, tant personnellement, si besoin est, que pour autoriser sa dite épouse Délima Contremine dit Jolicœur, fille majeure et usant de ses droits, Napoléon Contremine dit Jolicœur, Joseph Contremine dit Jolicœur, tous de la cité de Montréal, et Arthur B. Longpré, de la cité de Montréal, en sa qualité de tuteur spécialement élu en justice aux fins des présentes aux mineurs Caroline et Remi Contremine dit Jolicœur, sont Défendeurs, et Louis Flavien Berlinguet, sculpteur, de Montréal, en sa qualité de curateur à la substitution créée par le testament du dit feu Jean-Bte. Contremine dit Jolicœur, est mis en cause, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, sur la rue Mignonne, contenant vingt pieds de front, plus ou moins, sur quarante pieds, plus ou moins, de profondeur, et portant aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, le numéro quatre cent quatre-vingt-quinze (495)—avec une maison en briques et un hangard à bois dessus construits.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus-offrant et dernier enchérisseur, le VINGT-DEUXIEME (22) jour de NOVEMBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiqués dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver

ship, said piece or parcel of land composed of numbers thirty seven (37), thirty eight (38), thirty nine (39) and forty (40), on a certain plan of the property of the Coaticook Lumber Company, made by André William Lippé, provincial land surveyor bearing date the fourteenth day of September one thousand eight hundred and seventy four, on which there is erected a saw mill with an engine boiler, saws, machinery and accessories. Said property having been acquired by said insolvent from the said Coaticook Lumber Company, by deed passed before Mtre. L. A. Desrosiers, notary, on the fourteenth day of July A. D. 1875, and having been acquired by the said Company from Richard Baldwin, by deed of sale registered at Coaticook, on the twenty eighth day of September, one thousand eight hundred and seventy one. Reg. B. vol. 1, fol. 202.

To be sold at the door of the parish church of the parish of Saint Edmond, in the village of Coaticook, on SATURDAY, the EIGHTH day of SEPTEMBER A. D. 1877, at the hour of TWELVE o'clock noon.

A. B. STEWART,  
Assignee.

Montreal, 5th July, 1877. 5008  
(First published, 7th July, 1877.)

### Licitations.

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court.*  
LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the twentieth day of June, one thousand eight hundred and seventy seven, in a cause in which Mary Christine Tessier *alias* Lavigne, of the city of Montreal, widow of the late Jean Bte. Contremine *alias* Jolicœur, in his lifetime, hotel keeper, of the same place, is Plaintiff, and Jean Bte. Contremine *alias* Jolicœur, Christine Contremine *alias* Jolicœur, wife of Vital Provost, and the latter as well personally, if need be as for the purpose of authorizing his said wife Délima Contremine *alias* Jolicœur, spinster, Napoléon Contremine *alias* Jolicœur, Joseph Contremine *alias* Jolicœur, all of the city of Montreal, and Arthur B. Longpré, of the said city of Montreal, in his capacity of tutor specially elected in justice to the effect hereof to the minors Caroline and Remi Contremine *alias* Jolicœur, are Defendants, and Louis Flavien Berlinguet, sculptor, of Montreal, in his quality of curator to the substitution created by the last will of said Jean Bte. Contremine dit Jolicœur, is also party in this cause, ordering the licitation of a certain immovable described as follows, to wit :

A lot of land or emplacement situated in the city of Montreal, on Mignonne street, containing twenty feet in front, more or less, by forty feet, more or less, in depth, and bearing in the official plan and book of reference of Saint Louis ward, of the said city of Montreal, the number four hundred and ninety five (495)—with a brick house and a shed thereon erected.

The property above described will be put to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the TWENTY SECOND (22) day of NOVEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication,

devra être déposé dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire

C. AIMÉ DUGAS,  
Avocat de la Demanderesse.  
Montréal, 14 juillet 1877. 5177

### Ventes par le Shérif.—Beauce.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Beauce.*

Beauce, à savoir: } SÉRAPHIN PAULIN, De-  
No. 753. } mandeur; contre JOSEPH  
CARON, en sa qualité de curateur aux biens vacants de Dame Césarie Dostie, veuve de feu Claude Caron et de ses enfants mineurs, Défendeur, savoir:

Une terre située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, concession Saint-Joseph, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front au fronteau de la dite concession, et en arrière au bout de la dite profondeur, tenant d'un côté au nord-ouest partie au terrain de Charles Veilleux, partie à celui de Joseph Veilleux et partie à celui de Ferdinand Mathieu, et de l'autre côté au sud-est à la terre de David Veilleux—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Joseph, Beauce, 16 juillet 1877. 5193  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

### Ventes par le Shérif.—Bedford

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente;

and any opposition for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delay hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

C. AIMÉ DUGAS,  
Attorney for Plaintiff.  
Montreal, 14th July, 1877. 5178

### Sheriff's Sales.—Beauce.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Beauce.*

Beauce, to wit: } SÉRAPHIN PAULIN, Plain-  
No. 753. } Stiff; against JOSEPH CARON,  
in his quality of curator to the vacant estate of Dame Césarie Dostie, widow of the late Claude Caron and of her minor children, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint François de la Beauce, in the Saint Joseph concession, of three arpents in front by twenty six arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the front of the said concession, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west partly by the property of Charles Veilleux, partly by the property of Joseph Veilleux, and partly by the property of Ferdinand Mathieu, and on the other side to the south east by the property of David Veilleux—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parochial church of Saint François de la Beauce, on the TWENTY THIRD day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of November next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.  
Saint Joseph, Beauce, 16th July, 1877. 5194  
[First published, 21st July, 1877.]

### Sheriff's Sales.—Bedford.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time

les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.*

Bedford, à savoir : } **L** OUIS HERMIDAS TRU-  
No. 2011. } **L** DEAU, écuyer, notaire public, de la paroisse de Saint-George de Henryville, dans le district d'Iberville, Demandeur ; contre les terres et tenements de LYDIA ANN IBEY, fille majeure et usante de ses droits, et JOHN McGEE, cultivateur, tous deux de la paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Bedford, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Alexander Ibey, en son vivant, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Thomas, Hobart Ibey, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Thomas, et Alexander Westover, cultivateur, de la paroisse de Saint-Thomas, en sa qualité de tuteur dément nommé aux enfants mineurs issus du mariage du dit feu Alexander Ibey et sa dite épouse feue Hester Pelky *alias* Peltier, Défendeurs.

Premièrement.—La moitié sud du lot numéro onze, dans le dixième rang de la seigneurie de Foucault ou manoir Allard, paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Bedford, de quarante-six acres et demi de terre en superficie, plus ou moins ; bornée à l'ouest par la première concession, à l'est par la troisième concession, au sud par le lot numéro dix, et au nord par la partie nord du dit lot numéro onze, appartenant partie à Alexander Westover et partie à Isaac H. Filer—sans aucunes bâtisses.

Deuxièmement.—Une autre étendue de terre située à Saint-Thomas susdit, connue comme étant la partie est du lot numéro dix de la dite deuxième concession de la dite seigneurie de Foucault, contenant vingt acres de terre, plus ou moins, en superficie ; bornée à l'est par la troisième concession, à l'ouest par le chemin public qui traverse le dit lot, au sud par la partie du dit lot numéro dix possédée par Sam Campbell, et au nord par le lot numéro onze—sans aucunes bâtisses.

Troisièmement.—Une autre étendue de terre située à Saint-Thomas susdit, connue comme étant l'extrémité nord-ouest du lot numéro dix, dans la troisième concession de la dite seigneurie de Foucault, contenant quarante acres et soixante perches de terre en superficie, plus ou moins ; bornée à l'est par le chemin public qui traverse la dite troisième concession, à l'ouest par la deuxième concession, au sud par le lot numéro neuf occupé par Mary Emrick, et au nord par le lot numéro onze, la propriété des représentants de James McGee—avec une maison en brique et une cuisine, un hangar à bois, grange, écurie, étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, LUNDI, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le treizième jour d'octobre prochain.

Bureau du Shérif,  
Sweetsburgh, 22 mai 1877.

[Première publication, 26 mai 1877.]

P. COWAN,  
Shérif.

4031 2

**Ventes par le Shérif.—Iberville.**

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court for the Lower Canada—District of Bedford.*

Bedford, to wit : } **L** OUIS HERMIDAS TRU-  
No. 2011. } **L** DEAU, of the parish of Saint George de Henryville, in the district of Iberville, esquire, notary public, Plaintiff ; against the lands and tenements of LYDIA ANN IBEY, spinster, *filie majeure et usante de ses droits*, and JOHN McGEE, farmer, both of the parish of Saint Thomas, in the district of Bedford, in their capacity of testamentary executors of the late Alexander Ibey, in his lifetime, of the said parish of Saint Thomas, farmer, Hobart Ibey, of the said parish of Saint Thomas, farmer, and Alexander Westover, of the said parish of Saint Thomas, farmer, in his capacity of tutor duly named and appointed to the minor children issue of the marriage of the said late Alexander Ibey, with his late wife Hester Pelky *alias* Peltier, Defendants.

Firstly.—The south half of lot number eleven, in the second concession of the seigniorie of Foucault or Allards manor, parish of Saint Thomas, in the district of Bedford, of forty six acres and one half of land in superficies, more or less ; bounded west by the first concession, east by the third concession, to the south side by lot number ten, and to the north side by the north part of said lot number eleven, belonging partly to Alexander Westover and partly to Isaac H. Filer—without any buildings thereon.

Secondly.—Another parcel of land situated at Saint Thomas aforesaid, known as being the east part of lot number ten of the said second concession of said seigniorie of Foucault, containing twenty acres of land, more or less, in superficies ; bounded east by the third concession, west by the public road crossing said lot, south by part of said lot number ten owned by Sam Campbell, and north by lot number eleven—without any buildings thereon.

Thirdly.—Another parcel of land situated at Saint Thomas aforesaid, known as being the north west end of lot number ten, in the third concession of said seigniorie of Foucault, containing forty acres and sixty rods of land in superficies, more or less ; bounded east by the public road crossing said third concession, west by the second concession, south by lot number nine owned by Mary Emrick, and north by lot number eleven, the property of the representatives of James McGee—with one brick house and kitchen, one woodshed, barn, horse barn and stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on MONDAY, the EIGHTH day of OCTOBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the thirteenth day of October next.

Sheriff's Office,  
Sweetsburgh, 22nd May, 1877.

[First published, 26th May, 1877.]

P. COWAN,  
Sheriff.

4032

**Sheriff's Sales.—Iberville.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

*Cour Supérieure.*

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 42. } ALPHEUS M. STETSON, Demandeur; contre les terres et tenements &c., de ALEXIS BERTRAND *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit Alexis Bertrand, l'un des défendeurs en cette cause, savoir :

1. Un lot de terre situé en la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, au côté est de la rue Longueuil, désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville pour les fins d'enregistrement sous numéro deux cent quatre-vingt-douze (292); borné en front par la dite rue, à l'est par Joseph Delagrave, au sud par les représentants d'Antoine Dupuis, et au nord par Joseph Dupuis, de la contenance de trente-six pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre situé en la dite ville, au côté ouest de la dite rue Longueuil, désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels sous le numéro trois cent quarante-sept (347), de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur; borné en front à l'est par la dite rue, en profondeur par F. G. Marchand, au côté nord par A. N. Charland, et au côté sud par Henry Corran—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels sous numéro cinq cent cinquante-six, (556), de la contenance de cinq cent trente pieds de front sur la rue Albert, et quatre cent trente pieds de front sur la rue Saint-Jean, sur deux cent quatre-vingt huit pieds de profondeur; borné à l'ouest par la dite rue Albert, à l'est par la dite rue Saint-Jean, au nord par la rue Saint-George et la ligne du chemin de fer, et au sud par la rue Lemoine—avec un hangard en briques, granges et autres bâtisses dessus construites.

4. Un lopin de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, de forme triangulaire, composé de deux lots de terre désignés aux dits plan et livre de renvoi officiels sous les numéros respectifs six cent quatre-vingt dix-neuf (699) et sept cent (700), de la contenance de cent vingt-deux pieds de front sur la rue de la Reine, et dix pieds sur la rue Albert, sur une profondeur totale de deux cent quatre-vingt huit pieds; borné vers l'ouest par la dite rue de la Reine, vers l'est par la dite rue Albert, vers le sud par la rue Saint-George, vers le nord-est par le chemin de fer—sans bâtisses.

5. Un autre lopin de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, composé des lots numéros sept cent un (701), sept cent deux (702), sept cent trois (703), sept cent quatre (704), sept cent cinq (705), sept cent six (706), sept cent sept (707) et sept cent huit (708), du dit plan et livre de renvoi officiels, de la contenance totale de deux cent quatre-vingt huit pieds de front sur deux cent quatre-vingt huit pieds de profondeur; borné à l'ouest par la dite rue de la Reine, à l'est par la dite rue Albert, au nord par la rue Saint-George, et au sud par Joseph Bertrand—sans bâtisses.

6. Deux lots de terre contigus, situés en la dite ville de Saint-Jean, au coin nord-est des rues de la Reine et Lemoine, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur chacun, désignés aux dits

*afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.*

*Superior Court.*

Canada, Province of Québec, District of Iberville. No. 42. } ALPHEUS M. STETSON, Plaintiff; against the lands and tenements &c., of ALEXIS BERTRAND *et al.*, Defendants.

As belonging to the said Alexis Bertrand, one of the defendants in this cause, to wit :

1. A lot of land situate in the town of Saint Johns, district of Iberville, on the east side of Longueuil street, known on the official plan and in the book of reference for the said town of Saint Johns, prepared for registration purposes under number two hundred and ninety two (292); bounded in front by the said street, to the east by Joseph Delagrave, to the south by the representatives of Antoine Dupuis, and to the north by Joseph Dupuis, containing thirty six feet in front by one hundred and forty four feet in depth—with a house and other buildings thereon erected.

2. An another lot of land situate in the said town of Saint Johns, on the west side of Longueuil street, known on the official plan and in the book of reference under the number three hundred and forty seven (347), containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth; bounded in front to the east by said street, in depth by F. G. Marchand, on the north side by A. N. Charland, and on the south side by Henry Corran—without buildings.

3. An other lot of land situate in the said town of Saint Johns, known on the official plan and in the book of reference for the said town of Saint Johns under number five hundred and fifty six (556), containing five hundred and thirty feet in front on Albert street, and four hundred and thirty feet in front on Saint John street, by two hundred and eighty eight feet in depth; bounded west by said Albert street, east by said Saint Johns street, north by Saint George street and the railroad line, and south by Lemoine street—with a brick storehouse, barns and other buildings thereon erected.

4. A lot of land situate in the said town of Saint Johns, of a triangular form, composed of the two lots of land known on the said official plan and book of reference under the respective numbers six hundred ninety nine (699) and seven hundred (700), containing one hundred and twenty two feet in front on Queens street, and ten feet on Albert street, on total depth two hundred and eighty eight feet; bounded towards the west by said Queen street, towards the east by said Albert street, towards the south by Saint George street, towards the north east by the railroad—without buildings.

5. An other lot of land situate in the said town of Saint Johns, composed of the lots (701) seven hundred and one, seven hundred and two (702), seven hundred and three (703), seven hundred and four (704), seven hundred and five (705), seven hundred and six (706), seven hundred and seven (707) and seven hundred and eight (708), of the said official plan and book of reference, containing totals two hundred and eighty eight feet in front by two hundred and eighty eight feet in depth; bounded to the west by said Queen's street, to the east by said Albert street, to the north by Saint George street, and to the south by Joseph Bertrand—without buildings.

6. Two lots of land joining each other situate in the said town of Saint Johns, on the north east corner of Queen and Lemoine street, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth each, known on said

plan et livre de renvoi officiels sous les numéros respectifs sept cent onze (711) et sept cent quatorze (714); bornés à l'ouest par la dite rue de la Reine, au sud par la dite rue Lemoine, au nord par Joseph Bertrand, et à l'est par Alfred Bertrand et le dit Alexis Bertrand—sans bâtisses.

7. Un autre lot de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, désigné sous le numéro sept cent douze (712), aux dits plan et livre de renvoi officiels, de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur; borné en front à l'est par la dite rue Albert, à l'ouest par le dit Alexis Bertrand, au nord par le dit Joseph Bertrand, et au sud par le dit Alfred Bertrand—sans bâtisses.

8. Un morceau de terre située en la dite ville de Saint-Jean, au côté ouest de la rue de la Reine, de la contenance de deux cent quatre-vingt-huit pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, composé des lots connus aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous les numéros respectifs sept cent trente-deux (732), et sept cent trente-trois (733), sept cent trente-six (736), et sept cent trente-sept (737); borné en front à l'est par la dite rue de la Reine, en profondeur par Robert Meggison, au côté sud par George Ham, et au côté nord par Joseph Edouard Clément—avec maison et autres bâtisses dessus construites.

9. Un lopin de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, désigné sous le numéro onze cent quarante-deux (1142), aux dits plan et livre de renvoi officiels, de la contenance de quatre cent dix-neuf pieds dans la ligne nord et six cent vingt pieds dans la ligne sud, sur cinq cent vingt pieds de profondeur; borné au nord par la rue de la manufacture de verre, au sud par le dit Alexis Bertrand, à l'ouest par Amable Bisailon, et à l'est par Alexander Walmsley—avec une grange dessus construite.

10. Un lopin de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, désigné sous le numéro onze cent quarante-cinq (1145), aux dits plan et livre de renvoi officiels, de la contenance de dix arpents et demi en superficie, tenant vers l'est au terrain du gouvernement, vers l'ouest à Amable Bisailon, au sud à Cyprien Latour, et au nord au dit Alexis Bertrand.

11. Un autre lopin de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, désigné sous le numéro onze cent cinquante (1150), aux dits plan et livre de renvoi officiels, de la contenance de trente arpents en superficie; borné en front au sud par la rue du Parc, au nord par les lots de Fortville, à l'est par le dit Amable Bisailon, et à l'ouest par le Révérend F. Aubry—sans bâtisses.

12. Un lopin de terre situé en la dite ville de Saint-Jean, désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro onze cent trente-neuf (1139), de la contenance de neuf arpents en superficie; borné en front par la dite rue de la manufacture de verres, en profondeur au sud par le dit Alexis Bertrand, à l'ouest par Alexander Walmsley, et à l'est par Gédéon Frédette—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean susdite, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de décembre prochain,

Bureau du Shérif,  
Saint-Jean, 9 juillet 1877.

[Première publication, 14 juillet 1877.]

CHS. NOLIN,

Shérif.  
5031

official plan and in the book of reference under the respective numbers seven hundred and eleven (711) and seven hundred and fourteen (714); bounded to the west by said Queen street, to the south by said Lemoine street, to the north by Joseph Bertrand, and to the east by Alfred Bertrand and the said Alexis Bertrand—without buildings.

7. An other lot of land situate in the said town of Saint Johns, known on the said official plan and in the book of reference under number seven hundred and twelve (712), containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth; bounded in front to the east by the said Albert street, to the west by said Alexis Bertrand, to the north by the said Joseph Bertrand, and to the south by the said Alfred Bertrand—without buildings.

8. A piece of land situate in the said town of Saint Johns, on the west side of Queen street, containing two hundred and eighty eight feet in front by one hundred and forty four feet in depth, composed of the lots known on the said official plans and in the book of reference under the respective numbers seven hundred and thirty two (732), and seven hundred and thirty three (733), seven hundred and thirty six (736), and seven hundred and thirty seven (737); bounded in front to the east by Queen street, in depth by Robert Meggison, on the south side by George Ham, and on the north side by Joseph Edouard Clément—with a house and other buildings thereon erected.

9. A lot of land situate in the said town of Saint Johns, known under number eleven hundred and forty two (1142), on the said official plan and in the book of reference, containing four hundred and nineteen feet in the north line, and six hundred and twenty feet in the south line, by five hundred and twenty feet in depth; bounded to the north by the Glass manufacture street, to the south by the said Alexis Bertrand, to the west by Amable Bisailon, and to the east by Alexander Walmsley—with a barn thereon erected.

10. A lot of land situate in the said town of Saint Johns, known on the said official plan and in the book of reference under number eleven hundred and forty five (1145), containing ten and a half arpents in superficies, joining towards the east the government ground, towards the west Amable Bisailon, to the south Cyprien Latour, and to the north the said Alexis Bertrand.

11. An other lot of land situate in the said town of Saint Johns, known as number eleven hundred and fifty (1150), on said official plan and in the book of reference, containing thirty arpents in superficies; bounded in front to the south by Park street, north by the lots of Fort Villa, to the east by said Amable Bisailon, and to the west by the Reverend F. Aubry—without buildings.

12. A lot of land situate in the said town of Saint Johns, known on the said official plan and in the book of reference under number eleven hundred and thirty nine (1139), containing nine arpents in superficies; bounded in front by the said Glass manufacture street, in depth to the south by the said Alexis Bertrand, west by Alexander Walmsley, and to the east by Gédéon Frédette—without buildings.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of December next.

Sheriff's Office,  
Saint Johns, 9th July, 1877.

[First published, 14th July, 1877.]

CHS. NOLIN,

Sheriff.  
5032

## Ventes par le Shérif—Kamouraska.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour de Circuit—Siégeant à l'Île Verte.*

Kamouraska, à savoir: } **MAG LOIRE DUBÉ**,  
No. 124. } marchand, de la  
paroisse des Trois-Pistoles, Demandeur; contre  
**CYPRIEN COUTURIER**, cordonnier, de la paroisse  
des Trois-Pistoles, Défendeur, c'est à savoir:

Un lot de terre sis et situé en le premier rang de la paroisse de Trois-Pistoles, en le comté de Témiscouata, en le district de Kamouraska, contenant un arpent environ de front sur deux arpents de profondeur, plus ou moins; borné au nord-ouest à la ligne du chemin de fer intercolonial, au sud-est au chemin Royal, au sud-ouest à Evariste Rioux et partie à Paschal Beaulieu, au nord-est à Dame veuve Honoré Leblond—avec une maison et un hangard dessus construits, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse des Trois-Pistoles, le **QUATORZIÈME** jour d'**AOUT** prochain, à **DIX** heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'**août** prochain.

**V. TACHÉ,**

Bureau du Shérif, Shérif.  
Village de Kamouraska, 9 avril 1877. 2871 3  
[Première publication, 14 avril 1877.]

## Sheriff's Sales.—Kamouraska.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Circuit Court—Sitting at Ile Verte.*

Kamouraska, to wit: } **MAG LOIRE DUBÉ**,  
No. 124. } merchant, of the parish of Trois Pistoles, Plaintiff; against **CYPRIEN COUTURIER**, shoemaker, of the parish of Trois Pistoles, Defendant, to wit:

A lot of land situate and being in the first range of the parish of Trois Pistoles, in the county of Témiscouata, in the district of Kamouraska, measuring one arpent or thereabouts in front by two arpents in depth, more or less; bounded to the north west by the Intercolonial Railway line, to the south east by the Queen's road, to the south west by Evariste Rioux and partly by Paschal Beaulieu, on the north east by Mrs. widow Honoré Leblond—with a house, hangard thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Trois Pistoles, on the **FOURTEENTH** day of **AUGUST** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

**V. TACHÉ,**

Sheriff's Office, Sheriff.  
Village of Kamouraska, 9th April, 1877. 2872  
[First published, 14th April, 1877.]

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District de Montréal.*

Montréal, à savoir: } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**  
No. 4067. } **TRUCTION CANA-**  
**DIENNE DE MONTREAL**, Demanderesse; contre  
**AMABLE ARCHAMBAULT**, Défendeur.

Un terrain ou emplacement sis et situé dans la paroisse de Saint-Vincent de Paul, quartier Sainte-Marie, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, de la contenance de quarante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure pré-

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Montreal.*

Montreal, to wit: } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**  
No. 4067. } **TRUCTION CANADIEN-**  
**NE DE MONTREAL**, Plaintiff; against **AMABLE ARCHAMBAULT**, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Vincent de Paul, Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring forty feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents; bounded in front by Sainte Elizabeth

cise ; tenant devant à la ruelle Sainte-Elizabeth—avec une maison en bois dont deux pignons sont lambrissés en briques, à deux étages, et autres bâties dessus construites, et connu et désigné sous le numéro mille quatre cent trente deux (1432,) sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,  
Bureau du Shérif, Montréal, 17 juillet 1877. Shérif. 5203  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

*Ex-parte.*

Montréal, à savoir : } LE MAIRE, LES ECHE-  
No. 669. } VINS ET LES CITO-  
YENS, de la cité de Montréal, requérant la vente d'un immeuble, dont le propriétaire est inconnu, étant le numéro 169, sur le plan officiel et au livre de renvoi de la cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, et décrit comme suit, savoir :

Un morceau ou lot de terre situé en les cité et district de Montréal, maintenant connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi du quartier Saint-Jacques, sous le numéro cent soixante et neuf (169), ayant trente pieds de largeur en front, et vingt-six pieds et cinq pouces de largeur en arrière, lequel terrain est irrégulier, formant une superficie tel que mentionné au cadastre, de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds, plus ou moins, le tout mesure anglaise ; borné en front vers le sud-est par la rue Saint-Louis, en arrière par la rue Perthuis, au côté nord-est par le lot officiel numéro cent soixante et huit (168), appartenant à la succession d'Amable Prevost, et au sud-ouest par le lot officiel numéro cent soixante et dix (170), appartenant aussi à la succession du Amable Prevost—avec une grande maison en pierre à deux étages sus-érigée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC,  
Bureau du Shérif, Montréal, 17 juillet 1877. Shérif. 5205  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—Comté de Vaudreuil.*

Montréal, à savoir : } HENRY S. HARWOOD,  
No. 683. } Hécuyer, Demandeur ;  
contre les terres et tenements de FRANÇOIS-  
XAVIER PROULX *et al.*, Défendeurs, mentionnés dans la cédule annexée au dit bref marquée D, comme suit, savoir :

Comme appartenant à François Xavier Proulx, la moitié indivise à Jean-Baptiste Deschamps, es-nom et qualité quinze trente-deuxième indivis et treize quatorzième d'un trente-deuxième indivis et à Joseph Charbonneau et Nathalie Deschamps, son épouse, un trente-deuxième indivis et la quatorzième partie d'un autre trente-deuxième aussi indivis dans le lot de terre ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre connu et désigné sous le numéro dix-huit, côté sud, dans le rang désigné sous le nom de concession de Lotbinière, ci-devant du dit lieu de Vaudreuil, maintenant de la paroisse Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal ; borné en front le dit lot de terre par le chemin public de la dite concession, en arrière par un autre chemin, joignant d'un côté le terrain des représentants Theod. Giroux, numéro dix-sept, et de l'autre côté celui des représentants Pierre Verronneau dit Denis, et contenant environ trois arpents de front sur dix-neuf arpents de profondeur.

street—with a wooden house of which the two gable walls are faced with brick, two storeys high, and outbuildings thereon erected, and known and designated as number one thousand four hundred and thirty two (1432), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

C. A. LEBLANC,  
Sheriff's Office, Montréal, 17th July, 1877. Sheriff. 5204  
(First published, 21st July, 1877.)

FIERI FACIAS.

*Ex-parte.*

Montréal to wit : } THE MAYOR, ALDERMEN  
No. 669. } AND CITIZENS, of the  
city of Montreal, petitioners for the sale of an immovable, proprietor unknown, being the number 169, on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Saint James ward, and described as follows, to wit :

A piece or lot of land situate in the city and district of Montreal, now known and designated upon the official plan and book of reference of the Saint James ward, under the number one hundred and sixty nine (169), containing thirty feet in width at its front, and of twenty six feet and five inches in width in depth, which is irregular, giving a superficies such as mentioned in the cadastre of two thousand four hundred and ninety eight feet, the whole, english measure, and more or less ; bounded in front at the south east by Saint Louis street, in rear by Perthuis street, from north east side by the official lot number one hundred and sixty eight (168), belonging to the estate of Amable Prevost, and from south west side by the official lot number one hundred and seventy (170), belonging again to the estate of the said Amable Prevost—with a large stone house of two stories high thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of November next.

C. A. LEBLANC,  
Sheriff's Office, Montréal, 17th July, 1877. Sheriff. 5206  
(First published, 21st July, 1877.)

ALIAS FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Vaudreuil.*

Montréal, to wit : } HENRY S. HARWOOD,  
No. 683. } Esquire, Plaintiff ; against  
the lands and tenements of FRANÇOIS XAVIER  
PROULX *et al.*, Defendants, mentioned in the schedule annexed to the writ marked D, as follows, to wit :

As belonging to François Xavier Proulx, the undivided half to Jean Baptiste Deschamps, *es nom et qualité*, fifteen undivided thirty seconds and thirteen fourteenths of an undivided thirty second and to Joseph Charbonneau and Nathalie Deschamps, his wife, one undivided thirty second and the fourteenth of another undivided thirty second, in the lot of land hereinafter described, to wit :

A lot of land known and designated as number eighteen, south side in the range described as the Lotbinière concession, heretofore of Vaudreuil aforesaid, and now of the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, in the district of Montreal ; bounded in front by the main road of the said concession, in rear by another road, on one side by the representatives of Théod. Giroux, number seventeen, and on the other side by the representatives of Pierre Verronneau dit Denis, and measuring about three arpents in front by nineteen arpents in depth.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 17 juillet 1877. 5211  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, Comté de Vaudreuil—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ANTOINE CHARTIER, No. 605. }  
DE LOTBINIERE HARWOOD *et al.*, Demandeurs ; contre DAME JANE LONGMORE, Défenderesse, mentionnés dans la cédule annexée au dit bref marquée B, comme suit, savoir :

Une demie terre sis et située en la paroisse de Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, en la dite province, désigné sous lot numéro cinq cent trente-cinq, du cadastre seigneuriale de la seigneurie de Vaudreuil, et moitié du lot numéro dix, du terrier en la troisième concession au-dessus du fief Cavagnol, en la dite paroisse Saint-Lazare, d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; borné en front par les terres de la seconde concession, en profondeur par celles des représentants de feu Dame Louise Josephite Chartier de Lotbinière, joignant d'un côté à l'autre moitié du dit lot numéro dix, appartenant à Félix Chevrier, et d'autre côté le terrain de Robert Metcalf.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 17 juillet 1877. 5207  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Vaudreuil.

Montréal, à savoir : } ANTOINE CHARTIER No. 89. }  
DE LOTBINIERE HARWOOD *et al.*, Demandeurs ; contre JOSEPH ONEZIME JOLICŒUR, ès-qualité, Défendeur, mentionnés dans la cédule annexée au dit bref marquée B, comme suit, savoir :

Un lot de terre sis et situé au côté ouest de la côte Saint-Charles, en la paroisse Saint-Lazare, dans le comté de Vaudreuil, dans le district de Montréal, en la dite province, connu et désigné sous lot numéro dix-neuf ; borné en front par le chemin public de la dite côte Saint-Charles, derrière par les terres de la concession Harwood, connus ci-devant comme les terres des Seigneurs, joignant d'un côté le lot numéro dix-huit, appartenant à William Lancaster, et d'autre côté au lot numéro vingt, appartenant à Joseph Wilson—avec les bâtisses dessus y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le VINGT-DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 17 juillet 1877. 5209  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PIERRE JOSEPH GRO- No. 185. }  
THE, Demandeur, et Messieurs Longpré et Dugas, distrayants ; contre

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montreal, 17th July, 1877. 5215  
[First published, 21st July, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court, County of Vaudreuil—District of Montréal.

Montreal, to wit : } ANTOINE CHARTIER DE No. 605. }  
LOTBINIERE HARWOOD *et al.*, Plaintiffs ; against DAME JANE LONGMORE, Defendant, mentioned in the schedule annexed to the said writ marked B, as follows, to wit :

A half lot situate and being in the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, in the district of Montréal, in the said province, designated as lot number five hundred and thirty five, of the seigniorial cadastre of the seigniorie of Vaudreuil, and half of lot number ten, on the *livre terrier* in the third concession above the Cavagnol fief, in the said parish of Saint Lazare, of one arpent and a half in front by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the lands of the second concession, in rear by those belonging to the representatives of the late Dame Louise Josephite Chartier de Lotbinière, on one side by the other half of said lot number ten, belonging to Félix Chevrier, and on the other side by Robert Metcalf's property.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montreal, 17th July, 1877. 5208  
[First published, 21st July, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Vaudreuil.

Montreal, to wit : } ANTOINE CHARTIER DE No. 89. }  
LOTBINIERE HARWOOD *et al.*, Plaintiffs ; against JOSEPH ONEZIME JOLICŒUR *ès-qualité*, Defendant, mentioned in the schedule annexed to the writ marked B, as follows, to wit :

A lot of land situate and being in the west side of Cote Saint Charles, in the parish of Saint Lazare, in the county of Vaudreuil, in the district of Montréal, in the said province, known and designated as number nineteen ; bounded in front by the main road of the Cote Saint Charles aforesaid, in rear by the lands of the Harwood concession, heretofore known as *Les terres des Seigneurs*, on one side by lot number eighteen, belonging to William Lancaster, and on the other side by lot number twenty, belonging to Joseph Wilson—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Vaudreuil, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriffs' Office, Montreal, 17th July, 1877. 5210  
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montréal.

Montreal, to wit : } PIERRE JOSEPH GRO- No. 185. }  
THE, Plaintiff ; and Messrs. Longpré and Dugas, *distrayants* ; against the lands

les terres et tenements de JEAN-BAPTISTE LEBEAU, Défendeur.

Une terre situé sur la côte Saint-Laurent, dans la paroisse de Saint-Laurent, dans le district de Montréal, de la contenance de trente-six arpents et quatre perches de longueur sur un arpent et cinq perches de largeur; borné en front par la dite côte Saint-Laurent, en profondeur par James Hutchinson, d'un côté par Alfred Verdon, et de l'autre côté par un nommé Lebeau, et portant le numéro six cent trente-deux (632), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Laurent, à être bientôt mis en force—avec une carrière en pierre, une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Laurent, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 10 avril 1877. 2881 3  
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir: } G. GAUCHER *et al.*,  
No. 681. } Demandeurs; contre  
DAME M. V. A. BABIN dite LACROIX *et vir.*,  
Défendeurs.

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé sur la rue Saint-Antoine, en la cité et district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Antoine, sous le numéro six cent vingt-sept (627)—avec deux magasins en pierre et en briques, à quatre étages, un atelier et autres dépendances sus-érigées.

2. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé sur la rue Sainte-Geneviève, en la cité et district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Saint-Antoine, sous le numéro mil vingt-deux (1022)—avec deux bâtisses en bois et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 10 avril 1877. 2877 3  
[Première publication, 14 avril 1877.]

FIERI FACIAS.  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir: } CYRILLE RENAUD *et al.*,  
No. 57. } Demandeur; contre JOSEPH ESTIOT *et al.*,  
Défendeurs.

Saisie comme appartenant à Charles Pompanon, un des dits défendeurs.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé au village incorporé de la Côte de la Visitation, en la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de la Côte de la Visitation, sous le numéro dix-sept (17), de la subdivision de la partie nord-ouest du numéro officiel cent cinquante-trois (153-17)—avec une maison à trois étages, en bois, en voie de construction et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.  
Bureau du Shérif, Montréal, 10 avril 1877. 2879 3  
[Première publication, 14 avril 1877.]

and tenements of JEAN BAPTISTE LEBEAU, Defendant.

A land situate in the Cote Saint Laurent, in the parish of Saint Laurent, in the district of Montreal, measuring thirty six arpents and four perches in length by one arpent and five perches in width; bounded in front by the Cote Saint Laurent aforesaid, in rear by James Hutchinson, on one side by Alfred Verdon, and on the other side by one Lebeau, being number six hundred and thirty two (632), on the official plan and in the book of reference for the said parish of Saint Laurent, to be put in force soon—together with a stone quarry, a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Laurent, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty second day of August next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 10th April, 1877. 2882  
[First published, 14th April, 1877.]

FIERI FACIAS.  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit: } G. GAUCHER *et al.*,  
No. 681. } Plaintiffs; against DAME  
N. V. A. BABIN dite LACROIX *et vir.*,  
Defendants.

2. A lot of land situate on Saint Antoine street, in the city and district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Antoine ward, as number six hundred and twenty seven (627)—with two four storey stone and brick stores, a work shop and other dependencies thereon erected.

2. Another lot of land situate on Sainte Genevieve street, in the city and district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the city of Montreal, Saint Antoine ward, as number on thousand and twenty two (1022)—with two wooden buildings and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of September next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 10th April, 1877. 2878  
[First published, 14th April, 1877.]

FIERI FACIAS.  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit: } CYRILLE RENAUD *et al.*,  
No. 37. } Plaintiffs; against JOSEPH  
ESTIOT *et al.*,  
Defendants.

Seized as belonging to Charles Pompanon, one of the said defendants.

A lot of land situate in the incorporated village of Côte de la Visitation, in the parish of Montreal, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Côte de la Visitation, as number seventeen (17), of the subdivision of the north west part of the official number one hundred and fifty three (153-17)—with a three storey wooden house in course of construction and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montréal, 10th April, 1877. 2880  
[First published, 14th April, 1877.]

## FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE REVD. RICHARD,  
No. 641. } W. NORMAN, *es-qualité et al.*, Demandeurs ; contre FRANÇOIS BENARD.

Un lot de terre sis et situé sur le niveau de la rue de l'Eau, dans la paroisse de Sainte-Brigitte, de la cité de Montréal, dit district, et désigné et connu au livre et plan de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, sous le numéro cinquante-trois (53)—sans bâtisses dessus érigée.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 10 avril 1877. Shérif, 2883 3  
[ Première publication, 14 avril 1877. ]

## FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME E. NICHOLSON  
No. 1717. } *et al.*, *es-qualité*, Demandeurs ; contre FRANÇOIS X. BENARD, Défendeur.

Deux lots de terre contigus sis et situés sur le niveau de la rue Maple Avenue, dans la cité de Montréal, dit district, quartier Saint-Jacques, portant les numéros cent quatre-vingt-sept et cent quatre-vingt huit, (187 et 188), de la subdivision du numéro douze cent sept (1207), connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Jacques—sans bâtisses dessus érigée.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 10 avril, 1877. Shérif, 2885 3  
[ Première publication, 14 avril 1877. ]

## Ventes par le Shérif.—Québec.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

## FIERI FACIAS

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } EDOUARD DOSTIE, de  
No. 3893. } Québec, boulanger ; contre  
EDOUARD DESROSIERS, de Saint-Sauveur de Québec, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur, près de la cité de Québec, à l'encoignure des rues Colomb et Signai, mesurant quarante-trois pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; borné par devant vers l'ouest à la rue Signai, par derrière vers l'est à George Fraser ou représentant, et d'un côté vers le nord à Jacques Pouliot ou représentant, et d'autre côté vers le sud à la rue

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE REVD. RICHARD, W.  
No. 641. } NORMAN, *es-qualité et al.*, Plaintiffs ; against FRANÇOIS BENARD.

A lot of land situate and being in the alignment of Water street (*Rue de l'Eau*), in the parish of Saint Brigitte, of the city of Montreal, district aforesaid, known and described on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, as number fifty three (53)—without buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the thirty first day of August next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 10th April, 1877. Sheriff, 2884  
[ First published, 14th April, 1877. ]

## FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME E. NICHOLSON *et*  
No. 1717. } *al.*, *es-qualité*, Plaintiffs ; against FRANÇOIS X. BENARD, Defendant.

Two contiguous lots of land situate on the alignment of Maple Avenue, in the city of Montreal, district aforesaid, Saint James ward, being numbers one hundred and eighty seven and one hundred and eighty eight (187 and 188), of the subdivision of number twelve hundred and seven (1207), known and described on the official plan and in the books of reference made for Saint James ward aforesaid—without any buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 10th April, 1877. Sheriff, 2886  
[ First published, 14th April, 1877. ]

## Sheriff's Sales.—Quebec.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

## FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } EDOUARD DOSTIE, of  
No. 3893. } Québec, baker ; against  
EDOUARD DESROSIERS, of Saint Sauveur de Québec, laborer, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Sauveur, near the city of Quebec, on the corner of Colomb and Signai streets, measuring forty three feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the west by Signai street, in rear to the east by George Fraser or representatives, on one side to the north by Jacques Pouliot or representatives, and on the other side to the south by Colomb street—with

**Colomb**—avec les deux bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 345), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le TROISIEME jour de DECEMBRE prochain à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 14 juillet 1877. Shérif.  
[Première publication, 21 juillet 1877.] 5199

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } GEORGE BENSON HALL,  
No. 1130. } U de la cité de Québec,

écuyer, marchand de bois ; contre OWEN CORRIGAN, de la paroisse de Saint-Agapit, district de Québec, contracteur et marchand de bois, à savoir :

1. Vingt-deux lots de terre à bois, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, formant quatre-vingt-dix arpents en superficies, chaque lot, plus ou moins, situés en la paroisse de Saint-Agapit, dans la concession Davidson nord, dans la seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage, étant les numéros quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six ; borné en front au sud au chemin de fer du Grand-Tronc, et en arrière au bout de la dite profondeur de trente arpents, d'un côté au sud-ouest au numéro trois, et au nord-ouest au numéro vingt-sept—circonstances et dépendances.

2. Les lots suivants situés dans les mêmes paroisse et seigneurie, dans la concession Davidson sud, savoir : les lots numéros vingt et un, vingt-deux, vingt-sept et vingt-huit ; bornés en front au nord au chemin de fer du Grand Tronc, et en arrière au bout de la profondeur de trente arpents, d'un côté au sud-ouest au numéro deux, et du côté nord-est au numéro vingt-neuf—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Agapit, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 juillet 1877. Shérif.  
[Première publication, 14 juillet 1877.] 5057 2

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE  
ENCHERE.

Québec, à savoir : } GEORGE BENSON HALL,  
No. 1130. } U de la cité de Québec,

écuyer, marchand de bois ; contre OWEN CORRIGAN, de la paroisse de Saint-Agapit, district de Québec, contracteur et marchand de bois, à la folle enchère frais et depens d'Owen Corrigan, fils, de la paroisse de Saint-Agapit, savoir :

Les lots numéros trois, quatre, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize et seize, situés dans la paroisse de Saint-Agapit, dans la concession Davidson sud, seigneurie de Saint-Giles de Beauvillage ; chaque lot contenant quatre-vingt-dix arpents en superficie, et chaque lot contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Agapit, le NEUVIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 6 juillet 1877. Shérif.  
[Première publication, 14 juillet 1877.] 5059 2

two houses thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (No. 345), given upon the plan for the parish of Saint Sauveur de Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of December next.

C. ALLEYN,

Quebec, 14th July, 1877. Sheriff.  
[First published, 21st July, 1877.] 5200

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit : } GEORGE BENSON HALL,  
No. 1130. } U of the city of Quebec,

esquire, lumber merchant ; against OWEN CORRIGAN, of the parish of Saint Agapit, district of Quebec, contractor and lumber merchant, to wit :

1. Twenty two lots of woodland, of three arpents in front by thirty arpents in depth, forming ninety arpents in superficial extent, each lot, more or less, situate in the parish of Saint Agapit, in the Davidson concession north, in the seigniorie of Saint Giles de Beauvillage, being numbers four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty three, twenty four, twenty five and twenty six ; bounded in front to the south by the Grand Trunk Railway, in rear by the end of the said depth of thirty arpents, on one side to the south west by number three, and on the other side to the north west by number twenty seven—circumstances and dependencies.

2. The following lots in the same parish and seigniorie in the concession Davidson south, viz : lots numbers twenty one, twenty two, twenty seven and twenty eight ; bounded in front to the north by the Grand Trunk Railway, in rear by the depth of thirty arpents, on one side to the south west by number two, and on the north east side by number twenty nine—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Agapit, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 6th July, 1877. Sheriff.  
[First published, 14th July, 1877.] 5058

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE  
ENCHERE.

Quebec, to wit : } GEORGE BENSON HALL,  
No. 1130. } U of the city of Quebec,

esquire, lumber merchant ; against OWEN CORRIGAN, of the parish of Saint Agapit, district of Quebec, contractor and lumber merchant, at the folle enchère costs and charges of Owen Corrigan, junior, of the parish of Saint Agapit, viz :

Lots numbers three, four, six, seven, eight, nine, ten, eleven, twelve, thirteen and sixteen, situate in the parish of Saint Agapit, in the concession Davidson south, seigniorie of Saint Giles de Beauvillage : each lot ninety arpents in superficies, and each lot being three arpents in front by thirty arpents in depth.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Agapit, on the NINTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of October next.

C. ALLEYN,

Quebec, 6th July, 1877. Sheriff.  
[First published, 14th July, 1877.] 5060

## FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

District de Québec, à savoir : } LA CORPORA-  
No. 782. } TION DE LA  
CITÉ DE QUÉBEC ; contre JEAN-BAPTISTE  
LACROIX, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario  
et Puissance du Canada, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue  
Latourelle, mesurant trente-quatre pieds et quatre  
pouces de front sur cinquante-huit pieds dix  
pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en  
front vers le nord à la dite rue Latourelle, en  
arrière vers le sud à Dame veuve Arthur Plunkett,  
d'un côté vers l'est à François Trudel, de l'autre  
côté vers l'ouest à George C. Hossack—avec en-  
semble une maison de bois à deux étages dessus  
construite, circonstances et dépendances. Le dit  
emplacement étant le (No. 3590) donné sur le  
plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec,  
et au livre de référence d'icelui faits par le com-  
missaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de  
Québec, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain,  
à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable  
le seizième jour d'octobre prochain.

Québec, 21 mai 1877. Shérif.  
(Première publication, 26 mai 1877.) 4013 2

## Ventes par le Shérif.—Richelieu.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les  
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés  
ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux  
respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes  
personnes ayant à exercer à cet égard des réclama-  
tions que le régistreur n'est pas tenu de men-  
tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700  
du code de procédure civile du Bas-Canada, sont  
par le présent requises de les faire connaître  
suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin  
de distraire, afin de charge ou autres oppositions  
à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Ex-  
ponas*, doivent être déposées au bureau du soussi-  
gné, avant les quinze jours qui précéderont immé-  
diatement le jour de la vente ; les oppositions afin  
de conserver peuvent être déposées en aucun  
temps dans les six jours après le rapport du bref.

## FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LOUIS MORASSE, Deman-  
No. 10905. } leur ; contre PAUL LA-  
MOTHE, Défendeur.

Un lot de terre situé en la ville de Sorel, district  
de Richelieu, de la contenance de trente-trois  
pieds de front sur cent soixante et seize pieds de  
profondeur ; tenant devant au chemin de ligne  
conduisant à Yamaska, en profondeur à une cou-  
lée, d'un côté à Calixte Lamothe, et d'autre côté à  
Messieurs Chevalier et Crebassa—avec les bâtisses  
y érigées. A la charge de payer à qui de droit une  
somme de soixante et six centins courant de rente  
annuelle, suivant acte de vente consenti par John  
George Crebassa et Pierre Rémi Chevalier à Paul  
Lamothe, le vingt-sixième jour de septembre mil  
huit cent soixante et deux, devant J. B. L. Precourt  
et son collègue, notaires.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais  
de justice, en la ville de Sorel, le VINGT-QUA-  
TRIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain,  
à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-  
table le premier jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 18 juillet 1877. 5271  
(Première publication, 21 juillet 1877.)

## FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

District of Quebec, to wit : } THE CORPORA-  
No. 782. } TION OF THE  
CITY OF QUEBEC ; against JEAN-BAPTISTE  
LACROIX, of the city of Ottawa, province of  
Ontario and Dominion of Canada, laborer, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec,  
Latourelle street, measuring thirty four feet four  
inches in front by fifty eight feet ten inches in  
depth, more or less ; bounded in front to the  
north by Latourelle street aforesaid, in rear to the  
south by Mrs. widow Arthur Plunkett, on one side  
to the east by François Trudel, and on the other  
side to the west by George C. Hossack—with a  
two storey wooden house thereon erected, cir-  
cumstances and dependencies. The lot being (No.  
3590,) given upon the plan for Saint John's ward,  
of the said city of Quebec, and the book of refer-  
ence thereto made by the commissioner of crown  
lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec,  
on the FIRST day of OCTOBER next, at TEN  
o'clock in the forenoon. The said writ returnable  
on the sixteenth day of October next.

Québec, 21st May, 1877. Sheriff.  
[First published, 26th May, 1877.] 4014

## Sheriff's Sales.—Richelieu.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the un-  
dermentioned LANDS and TENEMENTS  
have been seized, and will be sold at the respective  
times and places mentioned below. All persons  
having claims on the same which the Registrar is  
not bound to include in his certificate, under ar-  
ticle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower  
Canada, are hereby required to make them known  
according to law. All oppositions *afin d'annu-  
ler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other  
oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-  
tionis Exponas*, are required to be filed with the  
undersigned, at his office, previous to the fifteen  
days next preceding the day of sale ; oppositions  
*afin de conserver* may be filed at any time within  
six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } LOUIS MORASSE, Plaintiff ;  
No. 10905 } L against PAUL LAMOTHE,  
Defendant.

A lot of land situate in the town of Sorel, dis-  
trict of Richelieu, measuring thirty three feet in  
front by one hundred and seventy six feet in  
depth ; bounded in front by the line road leading  
to Yamaska, in rear by a gully, on one side by  
Calixte Lamothe, and on the other side by Messrs.  
Chevalier and Crebassa — with the buildings  
thereon erected. Subject to the charge of paying  
to the parties entitled thereto a sum of sixty six  
cents currency of annual rent, according to the  
deed of sale from John George Crebassa and Pierre  
Remi Chevalier to Paul Lamothe, on the twenty  
sixth day of September, one thousand eight hun-  
dred and sixty two, before J. B. L. Precourt and  
colleague, notaries.

To be sold in the sheriff's office, in the court  
house, in the town of Sorel, on the TWENTY  
FOURTH day of NOVEMBER next, at TEN  
of the clock in the forenoon. The said writ returnable  
on the first day of December next.

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 18th July, 1877. 5272  
[First published, 21st July, 1877.]

## FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } JEAN-BAPTISTE BELISLE,  
No. 10824. } Demandeur ; vs. MICHEL  
LA MOTHE, fils de François, Défendeur.

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Robert, sur le rang nommé George Provost, de la contenance de un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur ; tenant en front aux terres du rang Saint-Robert, en profondeur aux terres du rang Bellevue, joignant d'un côté en haut au terrain de Joseph Lajoie, et de l'autre côté en bas à celui de Dieudonné Jalbert et Felix Capistran—avec maison, écurie et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 18 juillet 1877. 5269  
(Première publication, 21 juillet 1877.)

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District de Richelieu.*

Sorel, à savoir : } JOHN SAXTON *et al.*, Deman-  
No. 1981. } deurs ; contre D A M E  
L OUISE DUCHARME, Défenderesse, et Louis  
Eusèbe Désiré Cartier, curateur, nommé au dé-  
laissement, à savoir :

Une étendue de terre située dans la ville de Sorel susdite, contenant trente-trois pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur ; bornée en front à la rue du Roi, en arrière à la terre occupée par le représentant de M. Henry, d'un côté à la propriété occupée par Frederick W. L. Penton, et de l'autre côté à la terre occupée par François Jacob—avec une maison lambrissée en brique et autre bâtisses sus-érigées, la dite étendue de terre formant partie du lot connu sous le numéro quatre cent soixante-onze.

Pour être vendue au bureau du shérif, dans la ville de Sorel, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sorel, 23 mai 1877. 4059 2  
(Première publication, 26 mai 1877.)

## Ventes par le Shérif.—Rimouski.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir : } ANTOINE BERNIER,  
No. 300 (C. C. 1198). } A écuyer, notaire, de la  
paroisse de Saint-Simon, Demandeur ; contre  
ANDRÉ COTE, fils d'Alexandre, cultivateur, de  
Saint-Fabien, Défendeur, savoir :

## FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Richelieu*

Sorel, to wit : } JEAN BAPTISTE BELISLE,  
No. 10824. } Plaintiff ; vs. MICHEL LA-  
MOTHE, son of François, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Robert, in the George Provost range, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the lands of the Saint Robert range, in rear by the lands of the Bellevue range, on one side (*en haut*) by Joseph Lajoie's property, and on the other side (*en bas*) by the properties of Dieudonné Jalbert and Felix Capistran—with a house, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 18th July, 1877. 5270  
[First published, 21st July, 1877.]

## FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Richelieu.*

Sorel, to wit : } JOHN SAXTON *et al.*, Plaintiffs ;  
No. 1981. } against DAME LOUISE DU-  
CHARME, Defendant, and Louis Eusèbe Désiré  
Cartier, curator, named to the *délaissement*, to  
wit :

A piece or parcel of land situate in the town of Sorel aforesaid, containing thirty three feet in front by one hundred and thirty two feet in depth ; bounded in front by King street, in rear by land held by representative of Mr. Henry, on one side by property held by Frederick W. L. Penton, and on the other side by land held by François Jacob—with a dwelling house cased in brick and other buildings thereon erected, the said piece or parcel of land forming part of the lot known by number four hundred and seventy one.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the TWENTY EIGHTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Sorel, 23rd May, 1877. 4060  
[First published, 26th May, 1877.]

## Sheriff's Sales.—Rimouski.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Rimouski.*

Rimouski, to wit : } ANTOINE BERNIER,  
No. 300 (C. C. 1198). } A esquire, notary, of  
the parish of Saint Simon, Plaintiff ; against  
ANDRÉ COTE, son of Alexandre, farmer, of Saint  
Fabien, Defendant, to wit :

Une terre de deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, située au premier rang de la dite paroisse de Saint-Fabien; bornée d'un côté au nord-est à François Michaud ou son représentant, et d'autre côté au sud-ouest à Alexandre Côté ou son représentant, d'un bout par le nord à la Montagne, et d'autre bout par le sud aux terres du second rang—avec les bâties sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Fabien, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de novembre aussi prochain.

J. A. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Rimouski, 16 juillet 1877. 5189  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

#### VENDITIONI EXPONAS.

Rimouski, à savoir: ) JEAN THEOPHILE  
No. 273. ) COUILLARD, Deman-  
deur; contre DAME SYMPHROSE MERCIER,  
épouse séparée quant aux biens de Joseph Bradley,  
Défenderesse, à savoir :

Un emplacement situé en la ville de Saint-Germain de Rimouski, sur la rue Saint Germain, dont les parties ne connaissent la contenance; borné au nord au fleuve du Saint-Laurent, au sud à la dite rue Saint-Germain, à l'ouest à Elzéar Langlois, et à l'est aux représentants de feu Telesphore Auguste Bradley—avec une maison à deux étages, un hangar à deux étages, et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Lequel immeuble est le même que celui désigné dans le jugement en déclaration d'hypothèque rendu en cette cause, et qui est ainsi décrit, savoir :

Un certain terrain de forme irrégulière dont les parties ne connaissent au juste la contenance, situé en le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, en la seigneurie de Rimouski, tenant par le sud-est au chemin de la Reine, par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, par le sud-ouest à la ligne qui divise le terrain du vendeur d'avec celui de François-Xavier Poulin, écuyer, médecin, et au nord-est au terrain de Luc St. Laurent, avec exception du terrain et des bâties mentionnées au dit acte qui ne furent pas compris dans la dite vente.

Pour être vendu, l'immeuble en premier lieu désigné, à mon bureau, en la ville de Saint-Germain de Rimouski, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

J. A. ROULEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Rimouski, 18 juillet 1877. 5293  
(Première publication, 21 juillet 1877.)

#### Ventes par le Shérif.—St. François.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

A land of two arpents and a half in front by forty arpents in depth, situate in the first range of the said parish of Saint Fabien; bounded on the north east by François Michaud or his representative, on the south west by Alexandre Côté or his representative, on the north by the Mountain, on the south by the lands of the second range—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Fabien, the TWENTY SEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of November next.

J. A. ROULEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Rimouski, 16th July, 1877. 5190  
[First published, 16th July, 1877.]

#### VENDITIONI EXPONAS.

Rimouski, to wit: ) JEAN THEOPHILE  
No. 273. ) COUILLARD, Plaintiff;  
against DAME SYMPHROSE MERCIER, wife  
separated as to property of Joseph Bradley, De-  
fendant, to wit :

An emplacement situate in the town of Saint Germain de Rimouski, on Saint Germain street, the contents whereof are not known; bounded on the north by the river Saint Lawrence, south by Saint Germain street aforesaid, west by Elzéar Langlois, and east by the representatives of the late Telesphore Auguste Bradley—with a story house, a two storey hangar, and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Said immovable being the same as the one described in the judgment in declaration of hypothec in this cause rendered, and which is also described to wit :

A certain lot of irregular cutline where of the parties do not know the exact contents, situate in the first range of the parish of Saint Germain de Rimouski, in the seignory of Rimouski; bounded on the south east by the Queen's highway, on the north west by the river Saint Lawrence, on the south west by the line dividing the property of the vendor from that of François Xavier Poulin, esquire, physician, and on the north east by the property of Luc St. Laurent, except the land and buildings mentioned in the said deed which were not comprised in the said sale.

To be sold, the immovable firstly described, at my office, in the town of Saint Germain de Rimouski, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of September next.

J. A. ROULEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Rimouski, 18th July, 1877. 5294  
[First published, 21st July, 1877.]

#### Sheriff's Sales.—St. Francis.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District de Saint-François.*  
 Saint-François, à savoir : } EDWARD T. BROOKS et autres, Demandeurs ; contre les terres et tenements de NARCISSE BENOIT, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros dix, onze et trente-trois, dans le bloc huit, de la cité de Sherbrooke, dit district—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendus en mon bureau, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 17 juillet 1877.  
 (Première publication, 21 juillet 1877.)

Shérif. 5279

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Saint Francis.*  
 Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS, and another, Plaintiffs ; against the lands and tenements of NARCISSE BENOIT, Defendant, to wit :

Lots numbers ten, eleven and thirty three, in block eight, of the city of Sherbrooke, in said district—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY THIRD day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of November next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 17th July, 1877.  
 [First published, 21st July, 1877.]

Sheriff. 5280

## Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.*  
 Saint-Hyacinthe, à savoir : } EMERY REEVES, Demandeur ; contre LEANDRE NOISEUX, Défendeur, à savoir :

Un pont situé en la paroisse de Saint-Damase, couvrant la branche nord de la rivière Yamaska, vis-à-vis la route qui conduit à l'église de Saint-Damase, comprenant le dit pont, ses passages pour y communiquer, ses quais, arcades, abouts et autres dépendances—avec la maison servant de résidence au gardien du dit pont, le terrain sur lequel elle est construite ainsi que le privilège qui a été octroyé par le gouvernement permettant l'établissement du dit pont.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Damase, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1877.  
 [Première publication, 21 juillet 1877.]

Shérif. 5277

## FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

*Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.*  
 Saint-Hyacinthe, à savoir : } JOIN HOTT, Demandeur ; contre FRANÇOIS LAPRES, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé en la cité de Saint-Hyacinthe, contenant soixante et quatre pieds de front sur cent soixante et dix pieds de profondeur ; tenant devant à la rue Bourdages, en profondeur à la Corporation Episcopale Catholique Romaine du diocèse de Saint-Hyacinthe, au nord-ouest à Théodule Lapres, et au sud-est à Martial Lavallée—avec une maison, écurie, hangar et autres dépendances.

## Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—Saint-Hyacinthe.*  
 Saint-Hyacinthe, to wit : } EMERY REEVES, Plaintiff ; against LEANDRE NOISEUX, Defendant, to wit :

One bridge situate in the parish of Saint-Damase, over the north branch of the Yamaska river, opposite the by-road leading to the church of Saint-Damase, including the said bridge, the passages to communicate to it, keys, arcades, extremities and other dependencies—with the house being the residence of the *keeper* of said bridge, the land on which it is built and the privilege granted by the government allowing the establishment of the said bridge.

To be sold at the door of the parish church of Saint-Damase, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the thirtieth day of November next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Saint-Hyacinthe, 17th July, 1877.  
 [First published, 21st July, 1877.]

Sheriff. 5278

## FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

*Superior Court—Saint-Hyacinthe.*  
 Saint-Hyacinthe, to wit : } JOIN HOTT, Plaintiff ; against FRANÇOIS LAPRES, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the city of Saint-Hyacinthe, containing sixty four feet in front by one hundred and seventy feet in length ; joining in front Bourdages street, in rear the Corporation Episcopale Catholique Romaine du diocèse de Saint-Hyacinthe, on the north west Théodule Lapres, and on the south east Martial Lavallée—with a house, stable, granary and other dependencies.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

L. TACHÉ,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1877. 5275  
[ Première publication, 21 juillet 1877. ]

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**  
*Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, } **R**APHAEEL ERNEST  
à savoir : No. 2032. } **R** FONTAINE, Deman-  
deur; contre DAME SOPHIE GAUDRY dite  
BOURBONNIERE, épouse d'Eugène Fontaine et  
*vir.*, Defenderesse, à savoir :

Un emplacement situé dans le village d'Acton-  
vale, à l'est de la rue Maine, (portant les Nos. 13,  
14, 15 et 16), de la contenance d'un arpent, trois  
perches et seize pieds de front sur cinq perches et  
dix pieds de profondeur; tenant devant à la dite  
rue, en profondeur à Maurice Renaud, à l'est à  
Augustin Dalpé, et à l'ouest à Dme. veuve Michel  
McClure—avec une maison et autres bâtisses des-  
sus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du  
comté de Bagot, en la paroisse de Saint-Liboire,  
le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE pro-  
chain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rappor-  
table le vingt-neuvième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 17 juillet 1877. 5273  
[ Première publication, 21 juillet 1877. ]

**Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières**

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que  
les TERRES et HÉRITAGES sous-mention-  
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et  
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.  
toutes personnes ayant à exercer à cet égard des  
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de  
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-  
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-  
Canada, sont par le présent requises de les faire  
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin  
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou  
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas  
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au  
bureau du soussigné avant les quinze jours qui  
précéderont immédiatement le jour de la vente;  
les oppositions afin de conserver peuvent être  
déposées en aucun temps dans les six jours après  
le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*  
Trois-Rivières, à savoir : } **E**USEBE ANGER,  
No. 4. } **E** charron, de la pa-  
roisse de Sainte-Anne de Lapérade, Demandeur;  
contre HILAIRE BARIBEAU, boulanger et jour-  
nalier, de la paroisse Saint-Stanislas, Défendeur,  
savoir :

Un emplacement sis et situé dans le village de  
la paroisse de Saint-Stanislas, auprès de l'église,  
contenant soixante et dix pieds de largeur sur  
environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, le  
tout plus ou moins; prenant son front au terrain  
de la Fabrique, et se terminant en profondeur à  
Sifroid Lafontaine, joignant d'un côté au nord à  
Napoléon Mongrain, et de l'autre côté à Néré  
Lambert—avec les bâtisses dessus construites,  
circonstances et dépendances. A la charge par  
l'acquéreur de payer : 1. Une rente foncière an-  
nuelle de deux piastres par année le premier de  
décembre chaque année à Napoléon Mongrain;  
2. aussi de payer une rente foncière annuelle de

To be sold at the sheriff's office, in the city of  
Saint Hyacinthe, on the TWENTY FOURTH day  
of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the fore-  
noon. Writ returnable the first day of December  
next.

L. TACHÉ,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint Hyacinthe, 17th July, 1877. 5276  
[ First published, 21st July, 1877. ]

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**  
*Circuit Court—Saint-Hyacinthe.*

Saint Hyacinthe, to wit : } **R**APHAEEL ERNEST  
No. 2032. } **R** FONTAINE, Pla'n-  
tiff; against MRS. SOPHIE GAUDRY dite BOUR-  
BONNIERE, wife of Eugène Fontaine et *vir.*, De-  
fendant, to wit :

A lot of land situate in the village of Acton-  
vale, east of Main street, (bearing the Nos.  
13, 14, 15 and 16), containing one arpent, three  
perches and sixteen feet in front by five perches  
and ten feet in length; joining in front the said  
street, in rear Maurice Renaud, towards the east  
Augustin Dalpé, and towards the west Mrs. widow  
Michel McClure—with one house and other build-  
ings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of  
Bagot, in the parish of Saint Liboire, on the  
TWENTY THIRD day of NOVEMBER next, at  
ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable  
the twenty ninth day of November next.

L. TACHÉ,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint Hyacinthe, 17th July, 1877. 5274  
[ First published, 21st July, 1877. ]

**Sheriff's Sales.—Three Rivers.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the un-  
dermentioned LANDS and TENEMENTS  
have been seized, and will be sold at the respec-  
tive times and places mentioned below. All per-  
sons having claims on the same which the Regis-  
trar is not bound to include in his certificat, un-  
der article 700 of the Code of Civil Procedure of  
Lower Canada, are hereby required to make them  
known according to law. All oppositions *afin d'an-  
nuler, afin de distraire, afin de charge*, or other  
oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-  
tioni Exponas*, are required to be filed with the un-  
dersigned, at his office, previous to the fifteen  
days next preceding the day of sale; oppositions  
*afin de conserver* may be filed at any time within  
six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE TERRIS.**

*Circuit Court—District of Three Rivers.*  
Three Rivers, to wit : } **E**USEBE ANGER, coach  
No. 4. } **E** maker, of the parish  
of Sainte Anne de Lapérade, Plaintiff; against  
HILAIRE BARIBEAU, baker and laborer, of the  
parish of Saint Stanislas, Defendant, to wit :

A lot situate in the village of the parish of Saint  
Stanislas, near the church, measuring seventy feet  
in width by about ninety feet in depth, the whole  
more or less; bounded in front by the ground of  
the *Fabrique*, in rear by Sifroid Lafontaine, on one  
side to the north by Napoléon Mongrain, and on  
the other side by Néré Lambert—with the build-  
ings thereon erected, circumstances and depen-  
dencies. Subject to the charge upon the purchaser  
of paying : 1. An annual ground rent of two dollars,  
payable on the first day of December of every year,  
to Napoléon Mongrain; 2. Also of paying an  
annual ground rent of four dollars, on the twenty  
ninth day of September of every year, to Sifroid

quatre piastres par année, le vingt-neuvième jour de septembre de chaque année, à Sifroid Lafontaine.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 14 juillet 1877. 5221  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.  
Trois-Rivières, à savoir : } EUSTACHE MON-  
No. 691. } EGRAIN, cultivateur,  
de la paroisse Saint-Stanislas, Demandeur; contre  
CASIMIR PAGÉ, cultivateur, de la paroisse de  
Saint-Tite, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Tite, seigneurie de Batiscan, sur la côte sud-ouest de la Rivière des Envies, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; prenant son front à la dite Rivière des Envies, et se terminant en profondeur aux terres de la côte Saint-Louis, joignant d'un côté au nord à Pierre Ayotte, et de l'autre côté au sud à Xavier Lapointe—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 14 juillet 1877. 5219  
[Première publication, 21 juillet 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Trois-Rivières, à savoir : } DAVID ROBERT-  
No. 630. } SON, marchand, de  
la cité de Montréal, y faisant affaires seuls là, sous  
la raison sociale de David Robertson & Cie., Dem-  
mandeur; contre JEAN LACROIX, maçon, de la  
cité des Trois-Rivières, et HENRY WILLIAM  
KING, de la cité de Montréal, en sa qualité d'exé-  
cuteur testamentaire de feu John Harrison, en son  
vivant, ferblantier, de la cité de Trois-Rivières,  
Défendeurs solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit William Henry King,  
ès-qualité.

Un terrain sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue du Platon, du côté sud-ouest d'icelle, d'environ vingt et un pieds de front sur environ quatre-vingt-huit pieds de profondeur, connu et distinguée par le numéro six cent quatre-vingt-seize, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

A la charge par l'acquéreur de payer dans le cours du mois de novembre de chaque année, au secrétaire-trésorier de la corporation de la cité des Trois-Rivières, la somme de trente piastres courant, ou un et un quart par cent, sur la somme de six cents livres courant, le capital devant être remboursé de la même manière que les municipalités sont tenues de payer, en vertu de l'acte vingt-deuxième Victoria, chapitre quinze, au gouvernement de cette province, les emprunts par elle faits sur le fonds consolidé d'emprunt municipal, et ce tant que l'acte vingt-deux Victoria, chapitre quinze, sera en force, à la charge de plus, par l'acquéreur de payer tous les ans à la dite corporation régulièrement, le premier lundi de juin, la prime d'assurance jusqu'au montant de la dite somme de six cents livres courant, que la dite corporation aura ou devra payer pour lui à une ou plusieurs compagnies d'assurance, afin de recouvrer les pertes qui pourront être causées à la maison

Lafontaine.

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty eighth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 14th July, 1877. 5222  
[First published, 21st July, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.  
Three Rivers, to wit : } EUSTACHE MON-  
No. 691. } EGRAIN, farmer, of the  
parish of Saint Stanislas, Plaintiff; against CASI-  
MIR PAGÉ, farmer, of the parish of Saint Tite,  
Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Tite, seigniorie of Batiscan, on the south west side of the River Des Envies, of two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the River Des Envies, in rear by the lands of the Cote Saint Louis, on one side to the north by Pierre Ayotte, and on the other side to the south by Xavier Lapointe—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Tite, on the TWENTY SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of December next.

SÉVÈRE DUMOULIN,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 14th July, 1877. 5220  
[First published, 21st July, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Three Rivers, to wit : } DAVID ROBERTSON,  
No. 630. } merchant, of the city  
of Montreal, doing business there alone under  
the firm name of David Robertson and Co., Plain-  
tiff; against JEAN LACROIX, mason, of the city  
of Three Rivers, and HENRY WILLIAM KING,  
of the city of Montreal, in his capacity of testa-  
mentary executor of the late John Harrison, in  
his lifetime, tinsmith, of the city of Three Rivers,  
Defendants conjointly, to wit :

As belonging to the said William Henry King,  
ès-qualité.

A lot of land situate in the city of Three Rivers, on Platon street, on the south west side of the same, containing about twenty one feet in front by about eighty eight feet in depth, known and designated as number six hundred and ninety six, on the cadastral plan and in the official book of reference for the city of Three Rivers—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

The purchaser to pay during the month of November of each year, to the secretary treasurer of the corporation of the city of Three Rivers, the sum of thirty dollars current money, or one and a quarter per centum of the sum of six hundred pounds currency, the capital to be reimbursed in the same manner that municipalities are obliged to pay in accordance with the twenty second act Victoria, chapter fifteenth, to the government of this province, the loans by them contracted on the consolidated the municipal loan fund as long as the twenty second act Victoria, chapter fifteenth, shall be in force, the purchaser to moreover pay to the said corporation regularly, on the first Monday of June, the insurance premium, to the amount aforesaid sum of six hundred pounds currency, which the said corporation will have to pay for him to diverse insurance companies, in order to cover the dommages that might be done to the mortgage house and dependencies and to

et dépendances hypothéquées à la sureté du paiement de la dite somme de six cent livres courant.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le treizième jour d'août prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Bureau du Shérif, Député Shérif.  
Trois-Rivières, 11 juillet 1877. 5077 2  
[Première publication, 14 juillet 1877.]

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.*

Trois-Rivières, à savoir : } HILAIRE FRIGON,  
No. 523. } cultivateur et commerçant de bois, de la paroisse Saint-Tite, Demandeur ; contre PIERRE PRONOVOST, cultivateur et contracteur, de la paroisse de Saint-Prosper, NARCISSE PRONOVOST, cultivateur et contracteur, de la paroisse de Saint-Narcisse, Défendeurs, savoir :

Comme appartenant au dit Pierre Pronovost.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Prosper, dans le premier rang des concessions Saint-Charles, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; prenant son front aux terres du rang Saint-Elizabeth, et se terminant en profondeur aux terres du second rang Saint-Charles, joignant d'un côté au nord-est à Uldoric Cloutier, et de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Massicotte—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint Prosper, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 23 mai 1877. 4087 2  
[Première publication, 26 mai 1877.]

### Avis de Faillite.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Maximilien Desroches et Ernest D. Tetreau, de Saint-Jude, individuellement et comme associés sous la raison sociale de "La compagnie des moulins à vapeur de Saint-Jude, faillis.

Les faillis ont déposé à mon bureau un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi, et leurs créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le sixième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge, dont les termes et conditions sont le paiement comptant de vingt centins dans la piastre.

M. E. BERNIER,  
Syndic.  
5295

Saint-Hyacinthe, 19 juillet 1877.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Michael F. Hearn, commerçant, de la cité de Montréal, Demandeur ; vs. John Parker, commerçant, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, Défendeur.

Un bref de saisie arrêt a été émané en cette cause.

L. A. AUGER,  
Syndic officiel.  
5305

Saint-Jean, P. Q., 18 juillet 1877.

insure the payment of the said sum of six hundred pounds currency.

To be sold in the sheriff's office, in the court house, in the city of Three Rivers, on the SEVENTH day of AUGUST next, at TEN of the o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of August next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Three Rivers, 11th July, 1877. 5078  
[First published, 14th July, 1877.]

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court—District of Three Rivers.*

Three Rivers, to wit : } HILAIRE FRIGON, farmer and lumber merchant, of the parish of Saint Tite, Plaintiff ; against PIERRE PRONOVOST, farmer and contractor, of the parish of Saint Prosper, and NARCISSE PRONOVOST, farmer and contractor, of the parish of Saint Narcisse, Defendants, to wit :

As belonging to the said Pierre Pronovost.

A land situate in the parish of Saint Prosper, in the first range of the Saint Charles concessions, measuring two arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the Sainte Elizabeth range, in rear by the lands of the second Saint Charles range, on one side to the north east by Uldoric Cloutier, and on the other side to the south west by Joseph Massicotte—with the buildings thereon erected, circumstances and dependences.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Prosper, on the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable of the second day of October next.

SÉVÈRE DUMOULIN,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 23rd May, 1877. 4088  
[First published, 26th May, 1877.]

### Bankrupt Notices.

#### INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Maximilien Desroches and Ernest D. Tetreau, of Saint Jude, individually and as co-partners under the name and style of "La compagnie des moulins à vapeur de Saint-Jude, Insolvents.

The insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed to the requisite majority, and their creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the sixth day of August next, at ten o'clock a. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge, the terms and conditions of which are the payment cash of twenty cents in the dollar.

M. E. BERNIER,  
Assig. See.  
5296

Saint Hyacinthe, 19th July, 1877.

#### INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Michael F. Hearn, of the city of Montreal, trader, Plaintiff ; vs. John Parker, of the town of Saint Johns, in the district of Iberville, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

L. A. AUGER,  
Official assignee.  
5305

Saint Johns, P. Q., 18th July, 1877.

**ACTE LE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
DEMENTS.**

Dans l'affaire de Joseph Artois, failli.  
Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour d'août A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame.  
Montréal, 19 juillet 1877. 5299

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de Lalonde & Prieur, de Montréal, commerçants, faillis.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le sixième jour d'août 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 19 juillet 1877. 5317

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**

Dans l'affaire de "The Sherbrooke Cooperative Company," de la cité de Sherbrooke, corps politique et dûment incorporé, failli.

Je soussigné, Chas. J. S. Bacon, syndic officiel, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont notifiés qu'une assemblée ajournée sera tenue à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville, dans la cité de Sherbrooke, mardi, le vingt et unième jour d'août 1877, à onze heures de l'avant-midi.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.

Sherbrooke, 19 juillet 1877. 5313

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
DEMENTS.**

Dans l'affaire de Thomas Samuel, failli.  
Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,  
Syndic.

Montréal, 19 juillet 1877. 5311

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
DEMENTS.**

Dans l'affaire de William Muir et James Ewan, tous deux de la cité de Montréal, manufacturiers et marchands, y faisant affaires ensemble comme tels en société, sous les nom et raison de Muir, Ewan & Cie., faillis.

Une feuille de dividendes des biens de William Muir, l'un des faillis ci-dessus, a été préparée et se a sujette aux oppositions jusqu'au septième jour d'août prochain.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 19 juillet 1877. 5319

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
DEMENTS.**

Dans l'affaire de Samuel Chaperon, de la ville de Lévis, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, mardi, le septième jour d'août, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,  
Syndic.

Québec, 20 juillet 1877. 5323

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS  
THERETO.**

In the matter of Joseph Artois, an Insolvent.  
A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of August A. D. 1877, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
353, Notre Dame street.  
Montreal, 19th July, 1877. 5300

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of Lalonde & Prieur, of Montreal, traders, Insolvents.

A second dividend has been prepared subject to objection until Monday, the sixth day of August, 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street.  
Montreal, 19th July, 1877. 5318

**INSOLVENT ACT OF 1875.**

In the matter of The Sherbrooke Cooperative Company, of the city of Sherbrooke, a body corporate and politic, duly incorporated, an Insolvent.

I, the undersigned, Chas. J. S. Bacon, of the city of Sherbrooke, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that an adjourned meeting will be held in my office, in the City Building, city of Sherbrooke, on Tuesday, the twenty first day of August, 1877, at eleven o'clock in the forenoon.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.

Sherbrooke, 19th July, 1877. 5314

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING  
ACTS.**

In the matter of Thomas Samuel, an Insolvent.  
A dividend sheet has been prepared open to objection until the sixth day of August next, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,  
Assignee.

Montreal, 19th July, 1877. 5312

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING  
ACTS.**

In the matter of William Muir and James Ewan, both of the city of Montreal, manufacturers and merchants, there carrying on business together as such in co-partnership, under the name, style and firm of Muir, Ewan & Co., Insolvents.

A dividend sheet of the individual estate of William Muir, one of the above named insolvents, has been prepared open to objection until the seventh day of August next.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 19th July, 1877. 2320

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS  
THERETO.**

In the matter of Samuel Chaperon, of the town of Lévis, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 9, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Tuesday, the seventh day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,  
Assignee.

Quebec, 20th July, 1877. 5324

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Henry W. King, en sa capacité d'exécuteur testamentaire et administrateur de la succession de feu John Harrison, en son vivant, de la cité de Trois-Rivières, ferblantier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,  
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame.  
Montréal, 17 juillet 1877. 5303

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John C. Hart et Mathew Hicks, tous deux des cité et district de Montréal et province de Québec, commerçants, encanteurs et associés, et y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Devany & Cie., faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, mercredi, le premier jour d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,  
Syndic officiel.

Montréal, 14 juillet 1877. 5321

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. O. Dupuy *et al.*, faillis.

Une assemblée des créanciers des dits faillis aura lieu au bureau de M<sup>rs</sup>. Court & MacIntosh, No. 22, rue Saint-Jean, à Montréal, jeudi, le neuvième jour d'août prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour décider de la vente en un seul lot des biens et effets des dits faillis, ou pour prendre aucune autre détermination qui sera jugée convenable au sujet d'iceux, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JAMES COURT,  
Syndic.

Montréal, 19 juillet 1877. 5309

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Joseph Léveillé, des cité et district de Montréal, marchand et commerçant, Demandeur; et Samuel McLeod, John C. McNaughton et Napoléon Léveillé, tous trois des cité et district de Montréal, brasseurs et commerçants, y faisant affaires comme tels en société, sous les nom et raison de McLeod, McNaughton & Léveillé, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,  
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,  
353, rue Notre-Dame,  
Montréal, 19 juillet 1877. 5301

## ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William B. Jones, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont requis de s'assembler en mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, à Québec, vendredi, le troisième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement de la faillite en général.

RICHARD H. WURTELE,  
Syndic officiel.

Québec, 16 juillet 1877. 5291

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry W. King, in his capacity of testamentary executor and administrator of the estate of the late John Harrison, in his lifetime of the city of Three Rivers, tinsmith and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,  
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
353, Notre Dame street.  
Montreal, 17th July, 1877. 5304

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John C. Hart and Mathew Hicks, both of the city and district of Montreal and province of Quebec, traders, auctioneers and co-partners, and doing business there as such in co-partnership under the name, style and firm of Devany & Co., Insolvents.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned, in the city of Montreal, on Wednesday, the first day of August next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,  
Official assignee.

Montreal, 14th July, 1877. 5322

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. O. Dupuy *et al.*, Insolvents.

A meeting of creditors of the above named insolvents will be held at the office of Messrs. Court & MacIntosh, No. 22, Saint John street, Montreal, on Thursday, the ninth day of August next, at four o'clock afternoon, for directing the sale of the entire estate and effects of the said Insolvents, in one lot, or such other disposition of the estate as may be considered advisable, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JAMES COURT,  
Assignee.

Montreal, 19th July, 1877. 5310

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Joseph Léveillé, of the city and district of Montreal, merchant and trader, Plaintiff; and Samuel McLeod, John C. McNaughton and Napoléon Léveillé, all three of the city and district of Montreal, brewers and traders, carrying on business there as such in co-partnership, under the name, style and firm of McLeod, McNaughton & Léveillé, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,  
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,  
353, Notre Dame street,  
Montreal, 19th July, 1877. 5302

## INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William B. Jones, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Friday, the third day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

RICHARD H. WURTELE,  
Official assignee.

Quebec, 16th July, 1877. 5292

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
DEMENTS.

Dans l'affaire de James K. Pollock, de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, vendredi, le troisième jour d'août prochain, à onze heures, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.

No. 11, rue Saint-Sacrement.  
Montréal, 16 juillet 1877. 5297

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-  
DEMENTS.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Montréal, } *Cour Supérieure-Montréal.*  
No. 744.

Clovis Verville, des cité et district de Montréal, chapelier, Demandeur; vs. Narcisse Dupuis, des cité et district de Montréal, faisant affaires en cet endroit, sous 1<sup>s</sup> nom et raison de J. D. N. Dupuis, épicier, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le treizième jour d'août prochain A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,  
Syndic officiel.

Bureau: Doutre & Whitton,  
59, rue Saint-François-Xavier.  
Montréal, 18 juillet 1877. 5307

Ventes d'immeubles en vertu des  
Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET LES  
ACTES QUI L'AMENDENT.

Dans l'affaire de Jean Verdon, boucher et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant lesquinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir

Deux emplacements sis et situés au village Saint-Jean-Baptiste, en la paroisse de Montréal, connus et désignés comme lots numéros neuf cent cinquante (950) et neuf cent cinquante et un (951), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot No. 13, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, en la dite paroisse, de la contenance, chacun des dits emplacements, de vingt pieds de largeur en front, et en arrière sur soixante et douze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise; bornés en front par la rue Sanguinet, en arrière par une ruelle, d'un côté par le lot No. 949, sur le dit plan de subdivision, et de l'autre côté par le dit lot No. 952, sur le même

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING  
ACTS.

In the matter of James K. Pollock, of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this matter, and the creditors are notified to meet at my office, on Friday, the third day of August next, at eleven o'clock, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,  
Official assignee.

No. 11, Saint Sacrament street.  
Montreal, 16th July, 1877. 5298

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING  
ACTS.

Canada,  
Province of Quebec, }  
District of Montreal, } *Superior Court—Montreal.*  
No. 744.

Clovis Verville, of the city and district of Montreal, hatter, Plaintiff; vs. Narcisse Dupuis, of the city and district of Montreal, carrying on business in that place, under the name style and firm of J. D. N. Dupuis, grocer, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François-Xavier street, Montreal, on Monday, the thirteenth day of August next, A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of his affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,  
Official assignee.

Office: Doutre & Whitton,  
59, Saint François Xavier street.  
Montreal, 18th July, 1877. 5308

Sales of Real Estate under Insol-  
vent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-  
MENTS.

In the matter of Jean Verdon, butcher and trader, of the village of Saint Jean Baptiste, district of Montreal, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immoveables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Two lots situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Montreal, known and designated as numbers nine hundred and fifty (950) and nine hundred and fifty one (951), on the plan and in the book of reference for the subdivision of the lot known and designated as lot No. 15, on the official plan and in the book of reference for the said village of Saint Jean Baptiste, in the said parish, each of the said lots measuring twenty feet in width in front, and in rear by seventy two feet in depth, the whole english measure; bounded in front by Sanguinet street, in rear by a lane, on one side by lot No. 949, on the said subdivision plan, and on the other side by lot No. 952, on the same subdivision

plan de subdivision—avec une maison en bois ambrissée en brique, et autres dépendances dessus érigées.

Un lopin de terre sis et situé à la Côte Saint-Louis, vulgairement connu sous le nom de Côte du Bois Franc, en la dite paroisse de Saint-Laurent, de la contenance d'un arpent de largeur sur quatre arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; tenant devant et d'un côté au chemin de la Reine, derrière et de l'autre côté à François Laurin—sans bâtisses dessus construites, (No. 71 officiel.)

Pour être vendus par encan public, au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, VENDREDI, le VINGT-UNIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, rue Saint-Jacques, Montréal.  
(Première publication, 21 juillet 1877.) 5315

plan—with a wooden house faced with brick, and other dependencies thereon erected.

A lot situate and being in the Côte Saint Louis, commonly known as the Côte du Bois Franc, in the said parish of Saint Laurent, measuring one arpent in width by four arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement; bounded in front and on one side by the Queen's highway, in rear and on the other side by François Laurin—without buildings thereon erected, being the official number 71.

To be sold in the office of the undersigned, by public auction, in the city of Montreal, FRIDAY, the TWENTY FIRST day of SEPTEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,  
60, Saint James street, Montreal.  
(First published, 21st July, 1877.) 5316

Faint, illegible text in the upper left quadrant of the page.

Faint, illegible text in the upper right quadrant of the page.

Faint, illegible text in the middle left quadrant of the page.

Faint, illegible text in the middle right quadrant of the page.

Faint, illegible text in the lower middle left quadrant of the page.

Faint, illegible text in the lower middle right quadrant of the page.

Faint, illegible text in the lower left quadrant of the page.

Faint, illegible text in the lower right quadrant of the page.